



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 04-Jun-2012, 09:17  
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

28 mai 2012  
Journée d'audience n° 64

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
Silvia CARTWRIGHT  
YA Sokhan  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea  
IENG SARY  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
Michiel PESTMAN  
Jasper PAUW  
ANG Udom  
Michael G. KARNAVAS  
KONG Sam Onn  
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

Duch Phary  
Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHAN Dararasmey  
VENG Huot  
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL  
Dale Lysak

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
LOR Chunthy  
Barnabé NEKUIE  
KIM Mengkhy  
VEN Pov  
TY Srinna  
Laure DESFORGES

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

## TABLE DES MATIÈRES

## M. NY KAN (TCW-487)

Interrogatoire par M. le juge Président Nil Nonn .....	page 3
Interrogatoire par M. Chan Dararasmey .....	page 6
Interrogatoire par M. De Wilde D'Estmael .....	page 48

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. CHAN DARARASMEY	Khmer
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. NY KAN (TCW-487)	Khmer
Me PESTMAN	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h07)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Cette semaine, il est prévu que la Chambre entende la déposition  
6 du témoin TCW-487.

7 Si cela s'avère impossible, la Chambre entendra un autre témoin,  
8 à savoir le témoin TCW-488 ou bien le témoin TCW-321.

9 Le greffier est prié de faire rapport sur la présence des parties  
10 à l'audience.

11 LE GREFFIER:

12 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges, toutes les  
13 parties sont présentes à l'exception de M. Ieng Sary.

14 Celui-ci se trouve dans la cellule temporaire. Il a renoncé à son  
15 droit d'être présent dans le prétoire.

16 Le témoin TCW-487 est présent. Il est dans la salle d'attente et  
17 il attend que la Chambre le fasse entrer dans le prétoire.

18 Merci.

19 [09.10.03]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 M. Ieng Sary a renoncé à son droit d'être présent dans le  
23 prétoire. Le document de renonciation pertinent a déjà été remis  
24 à la Chambre. M. Ieng Sary va suivre les débats depuis la cellule  
25 temporaire. Le matériel audiovisuel y a été branché afin que M.

2

1 Ieng Sary puisse suivre l'audience.

2 Avant de faire entrer le témoin dans le prétoire, la Chambre va  
3 rendre une décision concernant le document D366/7.1.188.

4 Au cours de l'audience du 23 mai 2012, la Chambre a demandé des  
5 éclaircissements aux coprocurateurs concernant le document  
6 D366/7.1.188 intitulé "Statuts de la Ligue de la jeunesse du  
7 PCK".

8 Les coprocurateurs ont l'intention de faire référence à ce document  
9 au cours de la déposition du témoin TCW-487.

10 Après un examen préliminaire du dossier, il avait semblé que ce  
11 document ne figurait pas dans les listes initiales de documents  
12 pertinents déposées par les coprocurateurs en avril 2011 - document  
13 E9/31 - et en juillet 2011 - document E109/4, respectivement.

14 [09.12.38]

15 Après les éclaircissements apportés par les coprocurateurs au cours  
16 de l'audience du 23 mai 2012, la Chambre précise à présent que ce  
17 document figurait dans les deux listes initiales de documents  
18 déposées par les coprocurateurs.

19 Ce document figurait dans l'annexe 2, à savoir le document  
20 E109/4, et ce document aurait donc dû être pris en considération  
21 par la Chambre dans sa décision E185 concernant la recevabilité  
22 des documents proposés par les coprocurateurs comme étant  
23 pertinents.

24 [09.13.35]

25 La Chambre a donc examiné le document D366/7.1.188, compte tenu

3

1 des principes énoncés dans la décision E185, et elle considère  
2 donc que ce document a été produit devant elle.

3 Par conséquent, dès que possible, ce document va recevoir une  
4 cote E3.

5 Entre-temps, ce document continuera d'être désigné sous la cote  
6 D366/7.1.188.

7 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin dans le  
8 prétoire.

9 (M. Ny Kan est introduit dans le prétoire)

10 [09.15.45]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR M. LE PRÉSIDENT:

13 Bonjour, Monsieur le témoin.

14 Avant d'entendre votre déposition, la Chambre va vous donner des  
15 instructions concernant l'utilisation du microphone et la façon  
16 de répondre aux questions.

17 Vous êtes prié d'attendre que votre micro soit allumé pour  
18 répondre aux questions. Veuillez attendre que le voyant rouge  
19 soit allumé, autrement, vous ne serez pas entendu ni interprété.

20 Veuillez donc attendre que le voyant rouge s'allume.

21 Deuxièmement, nous voudrions vous poser quelques questions  
22 concernant votre parcours personnel.

23 Q. Comment vous appelez-vous?

24 M. NY KAN:

25 R. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges, je

4

1 m'appelle Ny Kan, alias Kun (phon.).

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Merci.

4 Q. Quel âge avez-vous?

5 M. NY KAN:

6 R. J'ai 69 ans.

7 [09.17.10]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Merci.

10 Q. Où habitez-vous?

11 M. NY KAN:

12 R. J'habite dans le district de Sampov Lun.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci.

15 Q. Quelle est votre profession?

16 M. NY KAN:

17 R. Je suis conseiller au Ministère de la Défense nationale.

18 Je m'occupe du travail du Parti dans le district de Sampov Lun.

19 [09.17.50]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 Q. Comment s'appelle votre père?

23 M. NY KAN:

24 R. Son Ny; il est décédé.

25 M. LE PRÉSIDENT:

5

1 Q. Comment s'appelle votre mère?

2 M. NY KAN:

3 R. Son Soeung; c'était son nom.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Q. Comment s'appelle votre épouse?

6 M. NY KAN:

7 R. Lim Kim Sat (phon.).

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Q. Combien d'enfants avez-vous?

10 M. NY KAN:

11 R. J'ai trois enfants.

12 [09.18.40]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci.

15 Q. Monsieur Ny Kan, compte tenu du rapport du greffier, vous  
16 n'avez aucun lien de parenté avec l'une quelconque des parties, y  
17 compris les parties civiles et les trois accusés.

18 Est-ce exact?

19 M. NY KAN:

20 R. C'est exact.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Q. Avez-vous prêté serment?

23 M. NY KAN:

24 R. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges, j'ai  
25 prêté serment il y a quatre jours.



6

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Q. Monsieur Ny Kan, en tant que témoin comparaisant devant cette  
4 chambre, vous avez le droit de vous abstenir de réponse... de  
5 répondre à toute question susceptible de vous amener à vous  
6 incriminer.

7 Si vous risquez de vous exposer à des poursuites, vous pouvez  
8 donc vous abstenir de répondre.

9 Vous êtes ici pour répondre aux questions qui vous seront posées  
10 concernant les faits dont vous avez été témoin, concernant votre  
11 expérience. Vous êtes ici pour dire la vérité à la Chambre.

12 Est-ce que vous comprenez?

13 [09.20.52]

14 M. NY KAN:

15 R. Monsieur le Président, oui, je comprends.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 La Chambre a désigné un avocat pour vous prêter assistance durant  
18 votre déposition. Cet avocat est là pour vous aider au cas où des  
19 questions seraient posées qui seraient susceptibles de vous  
20 amener à vous incriminer.

21 La parole va être donnée à l'Accusation pour l'interrogatoire du  
22 témoin.

23 Je vous en prie.

24 [09.21.46]

25 INTERROGATOIRE

7

1 PAR M. CHAN DARARASMEY:

2 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames, Messieurs les  
3 juges.

4 Bonjour, Monsieur le témoin.

5 Et bonjour à toutes les personnes ici présentes, dans le prétoire  
6 et à l'extérieur.

7 Monsieur Ny Kan, bonjour.

8 Je suis coprocurateur national et je vais vous poser des questions  
9 sur ce que vous avez vu et entendu sous le régime du Kampuchéa  
10 démocratique.

11 Q. Ma première question concerne votre contexte familial.

12 Combien de frères et sœurs avez-vous?

13 [09.22.45]

14 M. NY KAN:

15 R. Deux frères.

16 Q. Comment s'appellent-ils?

17 R. Le premier, Son Sen; le deuxième, Son Chhum.

18 Q. Pouvez-vous nous dire en résumé le rôle et les fonctions  
19 "joués" par chacun de vos deux frères dans le mouvement  
20 révolutionnaire et le Kampuchéa démocratique?

21 R. Je ne sais pas si je peux vous parler du rôle de mon premier  
22 frère, Son Sen, je ne sais pas bien ce qu'il a fait.

23 Mais, concernant le rôle de mon deuxième frère, je sais qu'il  
24 était ambassadeur en Corée pendant une courte période.

25 Q. De quelle année à quelle année votre frère a-t-il été

8

1 ambassadeur en Corée?

2 [09.24.04]

3 R. Je ne me souviens pas avec certitude.

4 Q. Vous dites ne pas vous souvenir du rôle qui était celui de M.

5 Son Sen. Pouvez-vous néanmoins nous parler du rôle qui était le

6 sien sous le Kampuchéa démocratique, et ce, brièvement?

7 R. Je crois savoir qu'il était à la tête de l'armée à l'époque.

8 Q. Vous dites qu'il était à la tête de l'armée, mais dans quelle

9 zone et en quelle année?

10 R. C'était à l'époque où nous combattions les impérialistes

11 américains.

12 Q. Dans quelle zone était-il à la tête des forces qui

13 combattaient les Américains?

14 [09.25.21]

15 R. Il dirigeait l'armée dans la région de Steung Treng et en

16 aval. Sa mission a pris fin en 1975.

17 Q. Vous souvenez-vous du nom de la division dont il était

18 responsable?

19 R. Je ne m'en souviens pas.

20 Q. Sous le régime du Kampuchéa démocratique, quel était le rôle

21 de vos deux frères? Est-ce que vous vous en souvenez?

22 R. Comme je l'ai dit, je sais uniquement quel était leur rôle en

23 général. Je sais qu'ils étaient à la tête du mouvement armé.

24 Q. Je voudrais vous interroger concernant votre parcours scolaire

25 avant 1975.

9

1 Jusqu'à quel niveau de l'enseignement êtes-vous arrivé?

2 [09.26.52]

3 R. J'ai achevé le lycée en 1965.

4 Q. Dans quelle école?

5 R. Au lycée Sisowath, à Phnom Penh.

6 Q. Avez-vous poursuivi vos études par la suite?

7 R. Non. Je suis devenu enseignant.

8 Q. Dans quelle école avez-vous enseigné?

9 R. Dans la province de Siem Reap, dans une école primaire.

10 Q. De quelle année à quelle année avez-vous été enseignant?

11 R. J'ai été enseignant durant peu de temps. J'ai dû faire un  
12 stage d'une année et, ensuite, j'ai arrêté d'enseigner.

13 Q. Je voudrais vous interroger sur le "nom" de votre frère, Son  
14 Sen.

15 Est-ce qu'il vous a encouragé à rejoindre le mouvement  
16 révolutionnaire à la fin de vos études au lycée?

17 [09.28.51]

18 R. En tant qu'aîné, il me donnait des conseils. Il le faisait de  
19 bonne foi. Il me conseillait de bien agir.

20 Q. Est-ce qu'il vous a encouragé à rejoindre le mouvement  
21 révolutionnaire?

22 R. À l'époque, c'était un mouvement qui s'étendait à l'échelle de  
23 tout le pays. C'était un mouvement de lutte populaire dont les  
24 membres avaient pris le maquis.

25 Nous avons pensé que c'était bien de le faire, et c'est ce que

10

1 nous avons fait.

2 Q. Est-ce qu'il vous a dit pourquoi il vous encourageait à  
3 prendre le maquis?

4 R. À l'époque, on nous disait qu'il fallait prendre le maquis  
5 pour combattre l'ennemi qui avait envahi notre pays, et qu'il  
6 fallait défendre la souveraineté du pays et œuvrer pour  
7 l'amélioration des conditions de vie du peuple.

8 [09.30.27]

9 Q. On vous disait donc de lutter contre les envahisseurs et les  
10 ennemis: de qui s'agissait-il?

11 R. C'était les Américains et les gens de Lon Nol. Et c'est tout.

12 Q. Pouvez-vous dire pourquoi les gens de Lon Nol et les  
13 Américains étaient considérés comme des ennemis? Son Sen en  
14 a-t-il déjà parlé?

15 R. Mon frère n'a jamais "élaboré" là-dessus, et c'était une  
16 situation générale partout au pays. Tous les professeurs avec qui  
17 j'ai travaillé avaient la même opinion.

18 Q. Savez-vous quand Son Sen a pris le maquis? Était-ce avant ou  
19 après vous?

20 R. Mes frères et moi avons été séparés. Moi, j'étais dans une  
21 zone rurale, à Siem Reap, alors que mon frère était à Phnom Penh.  
22 Je ne sais pas quand il a pris le maquis.

23 À l'époque, c'était des informations secrètes et il m'était  
24 impossible de le savoir.

25 [09.32.08]

11

1 Q. Saviez-vous où il travaillait, dans quel bureau il

2 travaillait, alors qu'il était à Phnom Penh?

3 R. Je ne me souviens que de quelques détails. Je ne sais pas

4 comment on l'appelle aujourd'hui, mais c'était un endroit qui

5 était proche du monument de l'Indépendance... centre de formation

6 pédagogique proche de cet endroit.

7 Q. Et quand avez-vous rejoint la révolution?

8 R. Tout de suite après le coup d'État, en 1970.

9 Q. Pouvez-vous être plus précis? Pouvez-vous nous dire en quelle

10 année (phon.)? Pouvez-vous nous préciser la période?

11 R. Je ne m'en souviens pas très bien. C'était... c'était peu après

12 le coup d'État de 1970, et je suis resté dans la révolution

13 jusqu'à la fin de la guerre.

14 Q. Après avoir rejoint la révolution, vous faisiez partie du

15 Front, est-ce exact?

16 R. Oui, c'est exact. À l'époque, j'étais enseignant et le Front

17 avait besoin de forces pour faire du prosélytisme, des gens qui

18 pouvaient prendre des notes et qui pouvaient faire rapport

19 là-dessus, et c'est pourquoi on avait besoin de moi à l'époque.

20 [09.34.12]

21 Q. Pouvez-vous nous expliquer la teneur de la propagande à

22 l'époque?

23 R. Il fallait faire la promotion des principes auprès des gens

24 locaux, là où nous habitons, pour qu'ils soient autosuffisants

25 car nous voulions avoir l'autosuffisance, l'autonomie,

1 l'indépendance.

2 Et nous étions unis pour pouvoir aller "dans" n'importe quel  
3 champ de bataille.

4 Q. Vous venez de dire que vous faisiez partie du Front. Quel  
5 front?

6 R. Je ne sais pas très bien. Ce que j'avais compris à l'époque,  
7 c'est que nous étions unis, partout au Cambodge. Tant les hauts  
8 responsables que les personnes de rang inférieur, tous devaient  
9 être unis pour mener la guerre.

10 Q. Pouvez-vous nous apporter des précisions, nous expliquer la  
11 structure du Front?

12 [09.36.04]

13 R. Ça dépasse mes connaissances.

14 Q. Je vous remercie.

15 Je vais passer à une autre question.

16 Avez-vous fait partie des Jeunesses révolutionnaires? Avez-vous  
17 adhéré à la Ligue de la jeunesse?

18 R. Non, à l'époque, je faisais partie des masses progressistes.  
19 Nous étions une équipe d'endoctrinement ou de propagande.

20 Q. Que voulez-vous dire par les "masses progressistes"?

21 R. Comme je vous l'ai dit plus tôt, nous devions être très actifs  
22 dans notre travail d'endoctrinement et accomplir les tâches qu'on  
23 nous avait confiées.

24 Q. Quelle était la différence entre les masses progressistes et  
25 les ligues de la jeunesse?

13

1 R. Les masses progressistes, cela fait référence aux masses de  
2 rang inférieur. C'était des citoyens ordinaires... ou ils étaient  
3 un... une "coche" au-dessus du citoyen ordinaire.

4 Q. Et qu'en est-il de la Ligue jeunesse?

5 [09.37.45]

6 R. D'après ce que j'ai compris, la Ligue, elle, fait référence à  
7 une autorité qui est de loin supérieure aux citoyens ordinaires.

8 Q. À quel niveau, à quel échelon?

9 R. Je ne sais pas. Ce n'est pas clair pour moi.

10 Q. Vous n'avez donc pas fait partie des ligues de la jeunesse  
11 révolutionnaire, est-ce exact?

12 R. Non.

13 Q. Êtes-vous devenu membre du Parti communiste du Kampuchéa?

14 R. D'après mes souvenirs, on m'a déclaré membre du PCK vers la  
15 fin de l'année 1974, mais je ne me souviens pas de la date  
16 exacte.

17 Q. Pourquoi avez-vous décidé d'adhérer au Parti communiste du  
18 Kampuchéa?

19 R. Ce n'était pas de ma propre volonté. Ce n'était pas à moi de  
20 décider. C'est l'Angkar de cet endroit qui décidait.

21 Si l'Angkar considérait que j'avais les compétences nécessaires  
22 pour être membre, je pouvais "y" être accepté.

23 [09.39.47]

24 Q. Quels étaient les critères de sélection pour être membre du  
25 Parti communiste du Kampuchéa au niveau local?



14

1 R. Je ne me souviens pas très bien. Un des critères était  
2 l'honnêteté... et aussi le dévouement dans son travail... et aussi un  
3 bon comportement moral.

4 Q. Vous dites que vous n'avez pas rejoint le Parti de votre  
5 propre volonté, mais plutôt que c'est l'échelon supérieur qui  
6 vous y a fait entrer.

7 Vous souvenez-vous du nom des personnes qui vous ont fait entrer  
8 dans le Parti?

9 R. Il y avait une filiale du Parti dans chacune des localités et...  
10 mais je ne savais pas exactement comment était composée cette  
11 cellule du Parti.

12 Et je ne connais pas le nom de ces personnes, mais ces personnes  
13 discutaient entre elles pour juger les compétences des nouveaux  
14 membres potentiels.

15 [09.41.42]

16 Q. Qui a proposé votre candidature la première fois pour le  
17 Parti? Et où est cette personne aujourd'hui?

18 R. C'était quelqu'un du comité de propagande. Il s'appelait Seng  
19 (phon.). Il est maintenant décédé. Lui était enseignant dans la  
20 province de Siem Reap.

21 Q. Et comment s'appelait la cellule et où était-elle?

22 R. Cette cellule était rattachée au district...

23 Et l'unité de propagande... l'unité de propagande à laquelle  
24 j'appartenais... j'étais à Siem Reap et la cellule était proche de  
25 cette unité, mais c'était une unité mobile à l'époque.

15

1 Q. Avant de vous faire entrer dans le mouvement révolutionnaire,  
2 avez-vous dû suivre une formation politique ou un endoctrinement?

3 R. Oui, j'ai reçu un endoctrinement politique et une formation.

4 [09.43.34]

5 Q. Quel était l'objectif de cette formation, de cet  
6 endoctrinement?

7 R. Comme je l'ai dit plus tôt, on ne pouvait pas simplement  
8 remettre un document aux membres du Parti. Il fallait les former.  
9 Et il s'agissait d'être formé à l'autosuffisance... et faire du  
10 prosélytisme pour encourager les gens à rejoindre les forces...  
11 C'était... il y avait aussi des objectifs secondaires, mais les  
12 objectifs principaux sont ceux que je vous ai décrits.

13 Q. Et où avaient lieu ces formations? À quelle fréquence y  
14 avait-il des réunions de formation et qui menait ces formations?

15 [09.44.43]

16 R. Je ne me souviens pas combien... mais, comme je vous ai dit, la  
17 personne qui s'en occupait, c'était Seng (phon.), qui était un  
18 enseignant.

19 Q. À quelle fréquence avait lieu cette formation?

20 R. Vous savez, en temps de guerre, tout était mobile pour assurer  
21 notre sécurité.

22 Q. Quel était le rôle de Seng (phon.) dans le mouvement  
23 révolutionnaire ou au sein du Parti communiste du Kampuchéa?

24 R. Je ne sais pas exactement, mais il était secrétaire de la  
25 branche... de la cellule à cet endroit.

16

1 Q. Savez-vous pourquoi Seng (phon.) vous a envoyé "à" recevoir  
2 une formation politique?

3 [09.46.17]

4 R. Je ne sais pas exactement. Cela pouvait être peut-être une  
5 "nomination" provenant des échelons supérieurs, mais je ne sais  
6 pas de quel niveau "il" provenait.

7 Q. Étiez-vous nombreux à suivre cette formation?

8 R. C'était une formation ciblée et ce n'était pas ouvert au  
9 public pour des questions de sécurité: trois ou quatre personnes  
10 par... trois, quatre, cinq personnes participaient à la formation.

11 Q. Vous dites que c'était ciblé et que quatre ou cinq personnes  
12 suivaient la formation pour des questions de sécurité,  
13 pouvez-vous nous décrire la situation en matière de sécurité à  
14 l'époque?

15 R. Par "sécurité", j'entends la chose suivante: nous étions en  
16 temps de guerre, il y avait d'autres problèmes qui étaient  
17 reliés. Nous ne savions pas exactement qui était qui.

18 C'était un mouvement national... et tout le monde devait faire  
19 preuve de vigilance.

20 [09.48.17]

21 Q. Quand vous avez suivi cette formation, la personne qui donnait  
22 la formation a-t-elle remis des documents, certaines publications  
23 du Parti? Avez-vous reçu des documents pendant cette formation?

24 R. Non, à l'époque, nous ne recevions pas de documents, mais nous  
25 prenions des notes. Il n'y avait pas de publications. Eux

17

1 parlaient et nous devions prendre des notes. Nous devions noter  
2 les points que nous jugions importants.

3 Q. Avez-vous entendu parler de l'"Étendard révolutionnaire"?

4 R. L'"Étendard révolutionnaire" était une publication. C'était au  
5 moment où les soldats vietnamiens sont arrivés... mais il n'y avait  
6 pas d'"Étendard révolutionnaire" (phon.).

7 Q. Vous dites que vous avez vu l'"Étendard révolutionnaire" peu  
8 avant l'arrivée des soldats vietnamiens. Pouvez-vous nous dire  
9 comment vous avez entendu parler de l'"Étendard révolutionnaire"?

10 [09.49.57]

11 R. Ceux qui nous donnaient une formation citaient des passages  
12 d'"Étendard révolutionnaire". Ils retiraient les extraits de cet  
13 "Étendard révolutionnaire" pour nous les montrer, des passages  
14 qui étaient compatibles avec nos responsabilités et nos rôles.

15 Q. Vous dites que Seng (phon.) a utilisé des portions d'"Étendard  
16 révolutionnaire" lors des séances de formation, est-ce exact?

17 R. Non, Seng (phon.) ne nous a pas montré l'"Étendard  
18 révolutionnaire", mais lui a pris des notes de l'"Étendard  
19 révolutionnaire" et nous a prodigué un endoctrinement sur cette  
20 base.

21 Q. Avez-vous pris des notes?

22 R. Ils nous ont dit de prendre note des points importants, mais  
23 nous n'avons pas reçu le document imprimé.

24 [09.51.43]

25 Q. Quelles ont été vos fonctions précises entre le moment où vous

18

1 avez rejoint les révolutionnaires et le 17 avril 1975?

2 R. Mes fonctions étaient les mêmes. Je m'occupais d'activités de  
3 propagande parce que je savais lire et écrire. J'ai conservé ce  
4 rôle jusqu'en 1975.

5 Par la suite, j'ai été transféré de la base au Ministère des  
6 affaires étrangères. On m'a donné un poste au sein du bureau du  
7 protocole. Je ne savais pas vraiment ce que cela voulait dire.

8 Puis je devais accompagner des visiteurs. Nous allions "de" Phnom  
9 Penh... et je les accompagnais en visite à Siem Reap.

10 On visitait certains endroits pendant une semaine. C'était long.

11 C'était une semaine ou même plus car, à l'époque, les routes  
12 n'étaient pas en bon état.

13 [09.53.32]

14 Q. Pourquoi vous a-t-on transféré alors que vous étiez au comité  
15 de propagande dans la base? Pourquoi vous a-t-on muté au  
16 Ministère des affaires étrangères?

17 R. Non, vous vous trompez, c'était le Ministère des affaires  
18 étrangères, pas le Ministère de la Défense nationale (phon.).

19 Je pense que c'était parce que je savais lire et écrire, et je  
20 pouvais contribuer au ministère...

21 Je ne sais pas exactement quelles étaient les raisons précises.

22 C'était une décision de l'échelon supérieur et, à l'époque, le  
23 secret prévalait. Ce que décidait l'échelon supérieur, on n'osait  
24 contester.

25 Q. Avez-vous déjà travaillé dans la province de Siem Reap?

19

1 R. Oui, il y avait un mouvement clandestin à Siem Reap, une  
2 activité secrète. Puis, par la suite, nous avons endoctriné les  
3 masses.

4 Q. Vous dites "endoctriner les masses"... combien de temps  
5 êtes-vous resté là-bas?

6 R. (Intervention non interprétée)

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

8 L'interprète signale qu'il n'y a pas d'anglais.

9 [09.56.11]

10 L'INTERPRÈTE KHMER-ANGLAIS:

11 Monsieur le Président, il n'y a pas l'interprétation en français.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Veuillez vérifier auprès du Service d'interprétation ce qui se  
14 passe.

15 (Problème technique dans les cabines d'interprétation)

16 [09.56.41]

17 Oui, la parole est au procureur.

18 M. CHAN DARARASMEY:

19 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous répondre à la question que je  
20 viens de vous poser: avez-vous fait du prosélytisme auprès des  
21 masses dans la province de Siem Reap?

22 Dans quel district avez-vous travaillé et combien de temps  
23 avez-vous passé là-bas?

24 M. NY KAN:

25 R. C'était surtout "à" district de Chi Kraeng, dans la commune de

20

1 Kampong Kdei.

2 Q. Et combien de temps avez-vous passé là-bas?

3 R. J'ai fait cela pendant à peu près un an.

4 Q. Pourquoi avez-vous travaillé dans ce district de Chi Kraeng

5 pour y faire du prosélytisme?

6 R. Ce n'était pas ma décision. J'étais enseignant à cet endroit

7 et c'est pourquoi je devais y accomplir les fonctions que je vous

8 ai décrites.

9 [09.58.22]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 J'aimerais rappeler au procureur qu'il doit poser des questions

12 en précisant la période qui l'intéresse.

13 Sans... lorsqu'on ne précise pas la période dans les questions, il

14 est possible que le témoin ne réponde pas à la question avec

15 précision.

16 M. CHAN DARARASMEY:

17 Merci, Monsieur le Président.

18 Q. Quand vous travailliez au sein du comité de propagande, qui

19 était votre supérieur immédiat?

20 M. NY KAN:

21 R. Seng (phon.) était secrétaire du comité de propagande. Il

22 était mon supérieur immédiat.

23 [09.59.47]

24 Q. Qui était le chef de votre zone?

25 R. Je ne sais pas.

21

1 Q. Quand le mouvement révolutionnaire a-t-il libéré les zones  
2 urbaines de la province de Siem Reap?

3 R. Cela remonte à il y a plus de trente ans. Je n'étais pas chef.  
4 Je ne m'en souviens pas bien. Je m'occupais juste de propagande.

5 Q. Vous vous occupiez de propagande. Dans ce contexte, est-ce que  
6 vous essayiez de faire comprendre aux gens le travail du Parti ou  
7 bien davantage? Est-ce que vous avez essayé de convaincre les  
8 gens de se rallier à la révolution également?

9 [10.01.10]

10 R. On ne mentionnait pas le nom du Parti. On parlait simplement  
11 de l'"Angkar". Au cours des sessions, on employait donc le nom de  
12 l'"Angkar" et non pas le nom du Parti.

13 L'Angkar peut renvoyer à beaucoup de choses, y compris à la  
14 révolution.

15 Q. Est-ce que l'Angkar faisait des promesses? Est-ce que l'Angkar  
16 promettait de faire quelque chose pour les gens si ceux-ci  
17 rejoignaient la révolution? Est-ce que vous vous en souvenez?

18 R. C'est une question répétitive, je pense. J'ai déjà répondu.  
19 J'ai déjà dit que les sessions de propagande visaient  
20 essentiellement à lutter contre les impérialistes, à améliorer  
21 les conditions de vie et à créer des liens entre la population et  
22 le champ de bataille.

23 [10.02.36]

24 Q. Je vais vous poser des questions sur le secteur 15, qui est  
25 ensuite devenu le secteur 32, dans la zone Ouest.



22

1 Après qu'on vous a envoyé au Ministère des affaires étrangères,  
2 vers où avez-vous été transféré?

3 R. Après le Ministère des affaires étrangères, personne n'a été  
4 transféré nulle part. Tout le monde a dû prendre la fuite. Tout  
5 le monde devait prendre la fuite selon ses moyens.

6 Nous avons pris la fuite en direction de l'ouest, vers la  
7 frontière thaïlandaise.

8 Q. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les fonctions qui  
9 étaient les vôtres à Siem Reap? Après avoir travaillé à Siem  
10 Reap, où avez-vous été envoyé avant d'être envoyé au Ministère  
11 des affaires étrangères?

12 [10.04.15]

13 R. Après Siem Reap, je me suis retrouvé dans le secteur 15. J'y  
14 étais chargé de la formation reprenant la nécessité d'attaquer  
15 les impérialistes américains.

16 Q. Pouvez-vous nous parler du secteur 15? Qu'est-ce que c'était?

17 R. C'était l'Angkar qui donnait le nom de code aux secteurs. En  
18 l'occurrence, c'était "15". Je ne sais pas si ce chiffre a une  
19 signification quelconque.

20 Q. Pouvez-vous nous parler de vos activités dans le secteur 15?

21 R. D'après mes souvenirs, le secteur 15, c'était un champ de  
22 bataille au nord-ouest de Phnom Penh, près d'Oudong. Il  
23 s'agissait de combattre.

24 Et, moi, j'étais un des membres chargés des activités de  
25 propagande.

23

1 Q. Quand êtes-vous arrivé dans la Zone spéciale?

2 R. Je n'en suis pas certain, mais cela devait être vers la fin  
3 74.

4 Q. Où étiez-vous à l'époque?

5 [10.06.28]

6 R. Je me déplaçais, mais j'étais quelque part à proximité  
7 d'Oudong.

8 Q. Pourquoi deviez-vous vous déplacer?

9 R. En gros, c'était à cause de la guerre. Lorsque la population a  
10 été évacuée, j'ai dû être auprès d'elle.

11 Comme vous le savez, les gens ont dû être déplacés à plusieurs  
12 reprises.

13 Q. Avez-vous jamais collaboré étroitement avec l'un quelconque  
14 des dirigeants du Kampuchéa démocratique?

15 R. Comme je l'ai dit, le secret dominait. La discipline était  
16 stricte, et j'attendais que d'autres me "confiaient" certaines  
17 tâches. Je devais obéir aux ordres et je n'avais pas l'occasion  
18 d'être proche de ces gens.

19 Q. Durant le Kampuchéa démocratique, à quel niveau vous  
20 situiez-vous par rapport aux dirigeants du régime? Sur une  
21 échelle de 1 à 10, à quel rang est-ce que vous vous situeriez?

22 [10.08.24]

23 R. Je ne peux pas faire cela. J'étais au niveau du Front.

24 Le Front était quelque chose de très large. Il s'agissait de  
25 forces communes. Je ne peux donc pas situer mon échelon sur une

1 quelconque échelle.

2 Q. Avant la libération de Phnom Penh, des problèmes se sont posés  
3 dans différents secteurs. Qu'avez-vous constaté dans le secteur  
4 15, avant que celui-ci ne change d'appellation? Dans quelles  
5 conditions les gens vivaient-ils?

6 R. J'ai pu observer que les gens avaient souffert à cause de la  
7 guerre. À la fin de la guerre, nous avons dû nourrir les gens qui  
8 avaient été évacués, qui avaient quitté les villes. C'était un  
9 fardeau qui était bien réparti. Nous devons veiller à ce que  
10 chacun ait quelque chose à manger. Telle était notre tâche.

11 [10.10.17]

12 Q. Je voudrais vous interroger au sujet du secteur 15 et à la  
13 situation de mars 75 (phon.). Vous dites êtes allé sur place  
14 avant mars 74, à quel moment est-ce qu'Oudong a été libéré du  
15 régime de Lon Nol?

16 R. Je ne m'en souviens pas.

17 Q. Étiez-vous sur place au moment de la libération de cet  
18 endroit?

19 R. Je me déplaçais dans cette région, dans... à Oudong et dans un  
20 autre district, celui de Ponhea Lueu.

21 Q. Après la libération d'Oudong, qu'a fait l'Armée  
22 révolutionnaire, d'après vos souvenirs?

23 R. Je me souviens bien que l'armée s'est mise à creuser des  
24 canaux, à faire de l'agriculture aux côtés de la population.

25 Q. Qui a décidé que l'armée devait aider la population pour les

25

1 tâches agricoles et autres?

2 [10.12.21]

3 R. Seul l'échelon supérieur pouvait prendre une telle décision,  
4 et personne d'autre.

5 Le but était d'appliquer les principes  
6 d'indépendance-souveraineté et l'idée de compter sur ses propres  
7 forces.

8 Q. Est-ce que la population d'Oudong a été évacuée?

9 R. Non.

10 Q. Toujours concernant le mois de mars 1974, au cas où les gens  
11 auraient dû être évacués, vers où seraient-ils allés?

12 R. D'après mes souvenirs, les gens ont été évacués vers des  
13 villages...

14 Les gens pouvaient se rendre à tel ou tel endroit, selon leurs  
15 propres choix, par exemple pour rejoindre leurs proches.

16 Q. Quelles explications a-t-on données aux gens pour justifier  
17 l'évacuation?

18 R. Cela me dépasse. Je n'en sais trop rien, mais je crois  
19 comprendre que l'évacuation s'était faite pour des raisons de  
20 sécurité. On avait peur des bombardements aériens.

21 [10.14.42]

22 Q. Qu'en était-il des rations alimentaires? Les gens avaient-ils  
23 assez à manger ou bien est-ce que la nourriture manquait?

24 R. Les gens étaient inquiets du fait du manque de nourriture.

25 Cela dit, j'ai pu constater que les gens se partageaient la

26

1 nourriture, même s'ils n'avaient pas assez pour nourrir les  
2 évacués qui affluaient.

3 Q. Est-ce que la répartition de la nourriture se faisait à titre  
4 volontaire ou par la force?

5 R. C'était la norme qu'Angkar "donnait" les ordres pour ce faire.  
6 [10.16.06]

7 Q. Les gens craignaient les bombardements américains, ce qui  
8 expliquait les déplacements de population. Jusqu'à quel moment  
9 est-ce que les gens ont eu peur de ces bombardements?

10 R. La peur a disparu à la fin de la guerre. Les gens avaient  
11 creusé des tranchées pour s'abriter. Avec la fin de la guerre, la  
12 peur a aussi disparu.

13 Q. La population était-elle répartie en différentes classes ou  
14 catégories, par exemple, la catégorie des ennemis, des ennemis  
15 potentiels ou autres, et ce, en 1974?

16 R. Je m'occupais de propagande et, à ce titre, je ne me souviens  
17 pas avoir reçu des informations de ce type.

18 On me donnait juste les informations dont j'avais besoin en tant  
19 que formateur. Je devais veiller à l'unité au sein de la  
20 population. Je devais veiller à la solidarité. Je devais  
21 encourager les gens à être solidaires et à tout partager.

22 [10.18.26]

23 Q. Vous êtes allé dans le secteur 15 entre mars 74 et avril 75?

24 R. J'y suis allé plus tard. J'ai été dans le secteur 15 après sa  
25 création.

27

1 C'était considéré comme un point chaud, comme une zone de  
2 combats. Les forces armées devaient être bien administrées. C'est  
3 après la création de ce secteur que j'y suis allé. Je ne me  
4 souviens pas de la date exacte.

5 Q. Vous ne vous souvenez pas avoir été sur place entre mars 74 et  
6 avril 75, n'est-ce pas?

7 R. J'y étais fin 74, alors que les combats se poursuivaient.  
8 Après les combats, le secteur a pu être administré de façon plus  
9 efficace. Et j'y suis allé pour m'occuper de formation.

10 [10.20.08]

11 Q. Qu'est-il advenu du secteur 15? Est-ce qu'il a été fusionné à  
12 d'autres, par exemple à la Zone spéciale?

13 R. À la fin de la guerre, le secteur 15 a été intégré au secteur  
14 32.

15 Auparavant, il était dans la Zone spéciale, mais, ensuite, il a  
16 été intégré au secteur 32, qui relevait de la zone Ouest.

17 Q. À quel moment le secteur 15 a-t-il été intégré au secteur 32?

18 R. D'après mes souvenirs, c'était en fin 1975. Ça a eu lieu après  
19 la fin de la guerre.

20 Q. Savez-vous pour quelle raison ce secteur a été intégré à un  
21 nouveau secteur?

22 R. Je ne sais pas bien. Je crois que c'est une question  
23 d'administration du secteur.

24 Avant la guerre, les secteurs étaient divisés en sous-secteurs,  
25 qui pouvaient mieux être contrôlés.

28

1 [10.22.06]

2 Q. Savez-vous à quel moment la première coopérative a été mise en  
3 place?

4 R. À l'époque, dans le secteur 15, il n'y avait pas de  
5 coopérative. Il y avait des groupes de production...

6 Durant la guerre, il n'y avait pas de coopérative.

7 Q. En quoi les coopératives se distinguaient-elles des groupes de  
8 production?

9 R. Je peux vous dire la façon dont je vois les choses. À vous de  
10 voir si c'est exact ou non.

11 Pour moi, un groupe de production, c'est un groupe de niveau peu  
12 élevé. C'était par exemple la mise en commun de la production  
13 agricole.

14 Pour ce qui est des coopératives, c'était à un niveau plus élevé.

15 Quand les Vietnamiens sont arrivés, les coopératives n'étaient  
16 pas encore tout à fait efficaces car nous avons manqué de temps.

17 La guerre a pris fin. Les coopératives ont été installées, mais,  
18 très vite, il y a eu une autre guerre.

19 Pour la différence entre les coopératives et les groupes de  
20 production, j'ai déjà dit comment cela fonctionnait.

21 Les groupes de production, cela concernait le partage des  
22 produits agricoles.

23 [10.23.53]

24 Q. Qui a donné l'ordre de créer des coopératives?

25 R. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, c'était l'échelon

29

1 supérieur qui prenait ce type de décision.

2 Nous employions le terme "Angkar Loeu" - ou l'"Angkar d'en haut".

3 Q. Dans quel but a-t-on créé des coopératives?

4 R. Je ne sais pas très bien. Je crois que c'était pour mettre en  
5 œuvre la politique du Parti et pour veiller à l'autosuffisance de  
6 la population et pour pouvoir compter sur ses propres forces,  
7 sans dépendre des étrangers. C'était peut-être là l'objectif de  
8 la création des coopératives.

9 [10.25.08]

10 Q. Après 1975, avez-vous vu des pagodes être utilisées comme  
11 "lavoirs"? [L'interprète se reprend] Est-ce que vous avez vu ces  
12 temples utilisés comme des lieux de culte?

13 R. Pendant la guerre, les pagodes ont été endommagées par les  
14 bombardements parce que les soldats devaient s'y réfugier. Les  
15 moines sont devenus des soldats. Tous ont adhéré au mouvement  
16 populaire.

17 Et il n'y avait plus de pagode en tant que lieu de culte.

18 Q. Est-ce que la pratique de la religion a été interdite? Est-ce  
19 qu'on a interdit aux gens d'aller au temple?

20 [10.26.39]

21 R. Je n'ai jamais rien vu de tel, mais, comme les moines avaient  
22 rejoint l'armée et la révolution, dans la pratique, il n'y avait  
23 plus de pagode.

24 Q. Est-ce que les moines ont adhéré volontairement à la  
25 révolution?



30

1 R. Comme je l'ai dit, c'était un mouvement populaire de masse.

2 Il y avait une chanson qui parlait des "bons fils du pays". On

3 disait qu'il fallait adhérer à la révolution.

4 Et les gens considéraient qu'il était prestigieux de porter des

5 sandales.

6 Q. Avez-vous vu des mineurs enrôlés dans l'armée?

7 R. J'ai déjà dit que cela faisait partie du mouvement de masse

8 populaire. Tout le monde, hommes, femmes, enfants, personnes

9 âgées, tout le monde devait s'associer à ce grand mouvement de

10 masse populaire.

11 [10.28.34]

12 Q. Qui était chargé de la zone Ouest?

13 R. C'était Ta Si qui était responsable.

14 Q. Quel était le rôle de Ta Si à cet endroit?

15 R. Il était secrétaire de zone.

16 Q. Qui était membre du comité de cette zone?

17 R. Comme je l'ai déjà dit, le secret absolu prévalait.

18 Ta Si était secrétaire de zone, et j'ai constaté que Ta Pal avait

19 aussi des fonctions particulières, mais je ne sais pas qui était

20 le supérieur de l'autre.

21 Q. Par la suite, qu'ont fait Ta Pal et Ta Si?

22 R. Ta Pal a dû prendre la fuite, et il est mort.

23 Mais je ne sais pas ce qui est arrivé à Ta Si.

24 [10.30.23]

25 M. CHAN DARARASMEY:

31

1 Peut-être le moment est-il venu de suspendre les débats?

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 Nous allons interrompre l'audience pour vingt minutes.

5 Huissier d'audience, veuillez apporter votre soutien au témoin  
6 pendant la pause.

7 (Suspension de l'audience: 10h30)

8 (Reprise de l'audience: 10h50)

9 [10.51.17]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

12 Nous allons poursuivre l'interrogatoire du témoin Ny Kan par  
13 l'Accusation.

14 [10.51.52]

15 M. CHAN DARARASMEY:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 J'aimerais maintenant poursuivre ma série de questions. Je vais  
18 reprendre là où nous "avons" laissé avant la pause.

19 Q. Avez-vous remarqué des changements dans la structure du  
20 secteur 15 alors que vous y étiez et après votre départ?

21 M. NY KAN:

22 R. Alors que j'y étais, il n'y a pas eu de changement apporté à  
23 la structure.

24 Q. Combien de secteurs y avait-il dans la zone Ouest après qu'on  
25 y ait intégré la Zone spéciale?

32

1 R. À ma connaissance, la zone Ouest était composée des secteurs  
2 32 et 31. C'était les deux secteurs.

3 Le secteur 37, je ne sais pas. Je ne peux vous dire avec  
4 certitude.

5 Mais je peux dire que les secteurs 31 et 32 étaient dans la zone  
6 Ouest.

7 [10.53.32]

8 Q. Pouvez-vous nous parler plus en détail du secteur 32? Où  
9 était-il? Quelles étaient les tâches principales dans ce secteur?

10 R. Le secteur avait la responsabilité de surveiller les activités  
11 de la base. Normalement, dans un secteur, il y avait trois  
12 districts.

13 Oudong et Ponhea Lueu étaient des secteurs anciennement dans... des  
14 districts anciennement dans ce secteur.

15 Q. Qui avait la responsabilité du secteur 32?

16 R. Ta Pal était responsable du secteur.

17 Q. Pendant quelle période Ta Pal a-t-il eu la responsabilité de  
18 ce secteur?

19 R. Il en a la responsabilité tout de suite à la fin de la guerre  
20 et quand le secteur 15 a été intégré au secteur 32.

21 Puis, quand les soldats vietnamiens sont arrivés, ils ont été  
22 séparés.

23 Q. Qu'en est-il du secteur 31? Qui en avait la responsabilité et  
24 où était-il situé?

25 [10.55.30]

33

1 R. La structure était identique à celle de 32.

2 Ta Sarun, si je me souviens bien, était le chef du secteur.

3 Q. Vous dites que ce secteur était composé de districts.

4 Quels étaient les districts du secteur 31?

5 R. Je ne me souviens pas. Je ne me souviens que du district de

6 Kampong Chhnang.

7 Q. Pourquoi Kampong Chhnang a-t-elle été intégrée au secteur 31?

8 [10.56.44]

9 R. Il s'agissait d'exercer un contrôle sur une région  
10 administrative.

11 Q. Pendant quelle période a-t-il eu la responsabilité de ce  
12 secteur?

13 R. Je ne savais pas très bien. Je suis venu plus tard, et c'est  
14 pourquoi je ne connaissais pas tous les détails.

15 Q. Et le secteur 37? Vous dites ne pas bien vous souvenir du  
16 secteur 37. D'après vos souvenirs, où était-il situé et qui était  
17 le chef du secteur 37?

18 R. Le mandat du secteur était le même que pour les autres  
19 secteurs. Il servait à gérer les... le contrôle territorial, et Koh  
20 Kong en faisait partie.

21 Q. Qui était le chef du secteur 37?

22 R. Je ne suis pas certain.

23 [10.58.17]

24 Q. Quand vous êtes arrivé dans la zone Ouest, qui vous... s'est  
25 occupé de votre endoctrinement?

34

1 R. Le chef du secteur recevait son endoctrinement des échelons  
2 supérieurs.

3 Et, ensuite, "eux" le fournissaient au niveau du secteur.

4 Et, ensuite, les secteurs, eux, faisaient l'endoctrinement au  
5 niveau... aux cadres de rang inférieur, et ce, dans des soucis de  
6 sécurité.

7 Q. Vous souvenez-vous qui a dirigé les séances de formation  
8 politique auxquelles vous avez participé?

9 R. Ta Pal était responsable de cette formation politique.

10 [10.59.31]

11 Q. Que faisait Ta Pal et à quel niveau était-il responsable?

12 R. D'après ce que j'en comprends, il pouvait être la deuxième  
13 personne en autorité dans la zone ou la première dans le secteur.

14 Q. Qu'en est-il de Ta Si? Vous avez dit avant la pause que Ta Si  
15 était dans la zone. Pourriez-vous nous dire quelles étaient les  
16 responsabilités de ces deux personnes? Avaient-"ils" des rôles  
17 différents?

18 R. Je vais à nouveau répéter que Ta Si était chef de zone.

19 Ta Pal était le numéro deux, en dessous de Ta Si. Ta Pal était  
20 aussi responsable du secteur.

21 [11.00.56]

22 Q. Avez-vous jamais entendu parler d'un certain Chou Chet, alias  
23 Si?

24 R. Le secret était très marqué durant la révolution. Je ne  
25 connaissais que les pseudonymes des gens, pas leur vrai nom.

35

1 Je sais que lui était appelé "Si".

2 Q. De quelle façon est-ce que Si a contribué à votre formation  
3 politique?

4 R. Fin 74, début 75, j'ai reçu une formation politique.

5 Cela portait sur la production plutôt que sur la lutte contre les  
6 impérialistes américains.

7 Le contenu de la formation a changé et, désormais, il s'agissait  
8 de l'irrigation et des trois récoltes par année, par exemple.

9 Q. Quand Ta Si venait donner des formations politiques, est-ce  
10 que vous étiez seul avec lui ou bien y avait-il aussi d'autres  
11 gens?

12 [11.03.09]

13 R. Les sessions avaient lieu là où on pouvait rassembler entre  
14 300 et 500 participants.

15 Il y avait différents types de session selon les participants.  
16 Si c'était la population en général qui était visée, alors je  
17 pouvais y assister également, au même titre que les villageois  
18 ordinaires.

19 Il n'y avait donc pas de session pouvant rassembler seulement  
20 deux personnes.

21 Q. Concernant les sessions de formation ouvertes auxquelles  
22 pouvait participer la population en général, en quoi est-ce que  
23 ces activités étaient différentes des activités de formation plus  
24 ciblées et plus restreintes?

25 R. C'est ainsi que cela fonctionnait dans la pratique.

36

1 Les gens étaient invités à rejoindre le groupe commun.

2 Et, ensuite, des sessions plus restreintes étaient organisées, de  
3 façon à ce que les gens puissent être contrôlés, pour voir s'ils  
4 pouvaient ou non mettre en œuvre les principes du Parti.

5 [11.04.40]

6 Q. Quand vous travailliez au secteur 15, avez-vous jamais vu Ta  
7 Si travailler? Où était son bureau? Quelles étaient les tâches  
8 dont il s'occupait?

9 R. Je n'ai jamais vu Ta Si travailler dans le secteur 15.

10 À l'époque, les combats étaient âpres.

11 Et, comme je l'ai dit, le secret prédominait et, donc, lui ne  
12 pouvait pas être vu.

13 Q. Avez-vous vu Ta Si travailler dans le secteur 32, ou bien dans  
14 un autre secteur, ou bien avez-vous entendu dire qu'il y  
15 travaillait?

16 R. Au niveau de la zone, il y avait peut-être des endroits où les  
17 gens travaillaient. Peut-être que le bureau se trouvait dans le  
18 secteur 32 ou le secteur 31, mais ça devait être à un endroit où  
19 les gens travaillaient.

20 [11.06.14]

21 Q. Donc vous ne savez pas si Ta Si travaillait à un endroit  
22 particulier, n'est-ce pas?

23 R. Effectivement, je ne sais pas bien où il travaillait, mais je  
24 pense qu'il travaillait peut-être dans le secteur 32.

25 Q. Avez-vous jamais entendu mentionner le nom d'un bureau 401 ou

37

1 bien avez-vous vu des documents écrits mentionnant ce bureau?

2 R. Non, je n'ai jamais entendu parler d'un bureau 401.

3 Q. Avez-vous entendu des gens parler du nom de code du bureau où  
4 il se pouvait que Ta Si travaille?

5 R. Non.

6 Q. Est-ce que vous vous souvenez si Chou Chet, alias Si, aurait  
7 assisté à une session de formation à laquelle vous étiez présent  
8 aussi ou encore est-ce que Chou Chet a présidé de telles  
9 sessions? Si oui, à combien de reprises?

10 R. À ce propos, comme je l'ai déjà dit, je participais aux  
11 formations auxquelles participaient des centaines de personnes.  
12 Pour ce qui est des activités de formation ayant pu rassembler  
13 deux ou trois personnes, de telles sessions n'ont pas pu exister  
14 et je n'ai pas pu y participer.

15 Je n'ai jamais connu de Chou Chet, mais simplement quelqu'un du  
16 nom de "Si".

17 [11.08.49]

18 Q. Avez-vous jamais assisté à des activités de formation dans le  
19 secteur 32?

20 R. Les sessions de formation au niveau du secteur étaient  
21 organisées très fréquemment. Ces sessions étaient organisées  
22 selon les méthodes que j'ai déjà précisées.

23 Il y avait des formations au niveau de la zone. Et, ensuite, ceux  
24 qui avaient reçu la formation au niveau de la zone devaient à  
25 leur tour dispenser leurs connaissances au niveau du secteur, et



1 ce, concernant la production.

2 Q. Lorsque le secteur 15 est devenu le secteur 32, quel était  
3 votre rôle?

4 [11.09.51]

5 R. J'étais chargé de l'éducation au comité du secteur. Je devais  
6 tenir des sessions de propagande et d'éducation.

7 Q. Ces sessions de propagande avaient-elles lieu dans l'ensemble  
8 du secteur 32 ou bien uniquement dans certaines de ses parties?

9 R. Je devais donner des formations à la fois à l'intention de la  
10 population ordinaire et à l'intention des gens des communes, par  
11 exemple, qui avaient été convoqués spécialement pour cette  
12 activité.

13 Q. Qu'en est-il de la zone Ouest? Est-ce que vous avez continué à  
14 donner des formations dans cette zone Ouest en même temps que vos  
15 activités dans le secteur 32 ou bien est-ce que ce n'était pas  
16 les deux à la fois?

17 [11.11.20]

18 R. J'étais seulement chargé d'assurer ces formations au niveau du  
19 secteur et non pas au niveau de la zone.

20 Q. Pouvez-vous décrire la structure du secteur 15? Avant que  
21 celui-ci ne devienne le secteur 32, quelle était la structure de  
22 ce secteur sur le plan organisationnel?

23 R. La structure du secteur 15, à l'époque, n'était pas très  
24 efficace. Nous étions en pleine guerre. On disait aux gens de la  
25 base qu'il fallait faire son travail. Des instructions étaient

39

1 données concernant la production.

2 Dans mon propre cas, on me chargeait de la propagande. Il y avait  
3 d'autres gens chargés des questions de transport. Et chacun  
4 devait s'occuper de sa tâche.

5 Q. Les sections de la propagande, de l'approvisionnement, des  
6 forces armées étaient dirigées par différentes personnes.  
7 Pouvez-vous citer des personnes qui étaient chargées de ces  
8 différentes sections?

9 [11.13.51]

10 R. Je connaissais simplement quelqu'un du nom de Cheng An.  
11 J'étais dans le secteur 15. Lui était chargé des questions  
12 militaires dans ce secteur.

13 À part lui, je ne me souviens de personne.

14 Je crois qu'il y a avait aussi quelqu'un d'autre qui travaillait  
15 au niveau de la base.

16 Et il y avait quelqu'un d'autre au sein de la section économique,  
17 lequel s'occupait de l'approvisionnement alimentaire et de  
18 l'approvisionnement en riz.

19 Moi, j'étais chargé de la section de la propagande.

20 Q. Où travaillait Cheng An? De quelle section s'occupait-il?

21 R. J'ai connu Cheng An par hasard. On m'a dit que c'était Cheng  
22 An, chargé de la section en question, mais j'ignorais son passé.  
23 Et on ne m'en a jamais rien dit non plus, de son passé.

24 [11.15.26]

25 Q. Qui siégeait au comité du secteur 32? Qui était président? Qui

40

1     était le président adjoint? Pouvez-vous citer des noms?

2     R. Après la fusion des secteurs 15 et 32, c'est Ta Pal et Ta Si  
3     qui étaient présidents. Ensemble, ils supervisaient ce nouveau  
4     secteur fusionné.

5     Et, moi, j'étais chargé de m'occuper de la section de  
6     l'éducation.

7     Q. Au secteur 32, quel était le rôle de Cheng An?

8     R. Comme je l'ai dit, Ta Pal était le numéro deux après Ta Si. Il  
9     était secrétaire de secteur.

10    Cheng An était le numéro deux, en dessous de Ta Pal.

11    Q. Où est allé travailler Cheng An après que vous l'avez  
12    rencontré? Est-ce que vous avez des informations à ce sujet?

13    R. À la fin de la guerre, nous nous sommes séparés. Je n'ai plus  
14    entendu parler de lui par la suite, mais j'ai su qu'il était  
15    décédé.

16    [11.17.32]

17    Q. Connaissez-vous un certain Ou Pin ou Tep Hai?

18    R. Non.

19    Q. Connaissez-vous Sin Phal et qu'en est-il du lien entre cette  
20    personne et Son Sen?

21    R. Je ne connais pas cette personne.

22    Q. Qui étaient les secrétaires des districts d'Oudong, de Ponhea  
23    Lueu et d'Angk Snuol?

24    R. J'ai entendu parler de la femme de Ta Si, qui était chargée  
25    d'un de ces districts, c'était vers la fin de la guerre.

41

1 Mais je ne me souviens pas des autres.

2 Q. Connaissez-vous quelqu'un du nom d'Im Nen, alias Li?

3 R. Non.

4 [11.19.37]

5 Q. Connaissez-vous quelqu'un du nom de Keo?

6 R. Oui.

7 Q. Qui est Keo?

8 R. Keo était chargé de l'unité de l'approvisionnement.

9 Q. Est-ce que Keo avait un rôle quelconque dans le district de  
10 Ponhea Lueu?

11 R. Keo était chargé de l'unité de l'approvisionnement. C'est lui  
12 qui était responsable des bases là où il se trouvait pendant la  
13 guerre.

14 Q. Avez-vous jamais entendu dire ou lu que Keo travaillait au  
15 bureau 401?

16 R. Non.

17 [11.21.05]

18 Q. Connaissez-vous quelqu'un du nom de Hang Neou? Avez-vous  
19 jamais entendu des gens citer ce nom?

20 R. J'ai entendu parler d'un Ta Neou, mais pas d'un Hang Neou.

21 Q. Qui est Ta Neou?

22 R. Ta Neou était chargé du Front dans le district d'Angk Snuol.  
23 J'ai entendu dire qu'il avait été nommé à ce poste.

24 Q. Savez-vous ce qui est arrivé à M. Hang Neou? Que lui est-il  
25 arrivé?

1 R. Je n'en sais rien.

2 Q. Merci, Monsieur Ny Kan.

3 Je vais passer à la question suivante: dans le secteur 32, qui  
4 était le chef de la sécurité?

5 R. Je ne l'ai jamais su parce que c'était une question  
6 strictement confidentielle.

7 [11.23.02]

8 Q. Connaissez-vous quelqu'un du nom de Chap Nam? Qui est cette  
9 personne? Avez-vous entendu quoi que ce soit à son sujet?

10 R. Non.

11 Q. Dans la structure et la hiérarchie des cadres du secteur 32, à  
12 quel niveau est-ce que vous vous situiez?

13 R. J'étais au comité de la propagande du secteur 32. Et cet  
14 organe était subdivisé en différentes parties.

15 Q. Qui était votre superviseur immédiat?

16 R. La situation était chaotique. D'après mes souvenirs, dans ce  
17 secteur, c'était la même personne, soit Ta Pal, qui jouait un  
18 rôle important.

19 Par la suite, il y a eu quelqu'un d'autre, un nommé Ron (phon.).

20 Ron (phon.) n'était pas réellement en place parce que la  
21 situation était chaotique.

22 Pour ma part, je suis resté à la section de la propagande.

23 Q. Qui était Ta Ron (phon.)?

24 R. Je n'en sais rien, mais il avait été envoyé par l'échelon  
25 supérieur.

43

1 [11.25.04]

2 Q. Ta Ron (phon.) et Ta Si: de ces deux personnes, qui avait le  
3 rang le plus élevé dans le secteur 32 par rapport à Ta Pal?

4 R. Ta Si était le secrétaire de la zone.

5 Ta Pal était le numéro deux, en dessous de lui. Il était  
6 président du secteur 32.

7 Ta Ron (phon.) a été envoyé par l'échelon supérieur. Il occupait  
8 peut-être un rang inférieur par rapport à ces gens.

9 Je dirais donc, numéro un: Ta Si; numéro deux: Ta Pal; et  
10 peut-être Ta Ron (phon.): numéro trois.

11 Mais il se peut que je me trompe.

12 Q. Après avoir été formé par Ta Si, avez-vous eu des contacts  
13 avec lui?

14 R. Comme je l'ai dit, je participais uniquement aux sessions  
15 destinées à la population générale.

16 [11.27.00]

17 Q. Êtes-vous resté en contacts fréquents ou occasionnels avec Si?  
18 Par quels moyens avez-vous communiqué avec lui? Était-ce par des  
19 courriers envoyés par des messagers ou d'une autre manière?

20 R. À l'époque, il n'y avait pas de téléphone. Tout se faisait  
21 selon la hiérarchie. Par exemple, le secteur donnait ses ordres à  
22 l'intention du niveau inférieur, etc.

23 Q. Les communications se faisaient-elles par télégramme ou bien  
24 par des contacts en personne... qui allaient le rencontrer?

25 R. Dans les bases, il n'y avait pas de télégramme. Seules les

44

1 forces armées recouraient aux télégrammes.

2 Deuxièmement, comme je l'ai dit, j'étais sous la supervision de

3 Ta Pal. Je recevais mes instructions de sa part.

4 Q. Quelles instructions est-ce que Ta Si vous donnait?

5 [11.29.01]

6 R. Comme je l'ai dit, je recevais des instructions sur

7 l'éducation à dispenser après la guerre. Concernant

8 l'agriculture, il fallait veiller à être autosuffisant.

9 Je devais apprendre aux gens à construire des canaux pour pouvoir

10 cultiver le riz deux fois par an ou plus.

11 Q. Avez-vous jamais adressé des rapports écrits à Ta Si? Si oui,

12 à quelle fréquence?

13 R. Les rapports que j'établissais devaient passer par le secteur.

14 Les rapports écrits portaient sur les tâches qui m'avaient été

15 confiées, mais je ne sais pas à combien de reprises j'ai établi

16 de tels rapports.

17 Q. Quelle était la longueur des rapports et quel en était le

18 contenu?

19 [11.30.34]

20 R. Les rapports étaient écrits à la main sur une feuille de

21 cahier et étaient adressés au chef du secteur.

22 Les rapports portaient sur les résultats de la production

23 agricole - production de riz -, les questions de sécurité dans le

24 village et aussi des propositions ou des suggestions que l'on

25 pouvait faire par le biais du rapport, si l'on avait besoin de

45

1 sel, par exemple.

2 Q. Quand vous étiez au secteur 32 ou au secteur 15, vous a-t-on  
3 désigné au poste de chef de section?

4 R. J'ai travaillé surtout dans la section de la propagande ou,  
5 aussi, j'avais la tâche d'organiser des séances dans lesquelles  
6 on enseignait aux gens à faire de l'agriculture ou creuser des  
7 canaux.

8 [11.32.21]

9 Q. Avez-vous été, à un moment donné, nommé chef adjoint de  
10 secteur?

11 R. Ma tâche principale était ce que je viens de vous décrire.  
12 Dans le rapport, on n'indiquait pas qui étaient les adjoints..  
13 Mais une personne qui savait écrire pouvait, par exemple... on  
14 pouvait lui demander de prendre des notes lors des réunions.

15 Q. Comment était composé le comité du secteur 15... ou 32?

16 R. Il était composé de personnes qui avaient des responsabilités  
17 au niveau du district, et donc étaient membres du comité de  
18 secteur.

19 Ta Neou... par exemple, Ta Neou était membre du comité de secteur.

20 Je ne me souviens pas des autres membres.

21 En règle générale, les secrétaires de district... les secrétaires  
22 de comité de district étaient membres du comité de secteur.

23 [11.34.19]

24 Q. Pourquoi les secrétaires de comité de district étaient-ils  
25 membres du comité de secteur?



1 R. Je n'ai pas bien compris.

2 C'était évidemment la structure hiérarchique en vigueur et la  
3 façon d'organiser l'administration à l'époque car les districts  
4 dépendaient des secteurs.

5 Et les secrétaires de comité de district étaient membres du  
6 comité de secteur.

7 Q. Pouvez-vous nous expliquer plus en détail la structure du  
8 secteur 31? Quelle était sa structure et qui était le chef du  
9 secteur?

10 [11.35.33]

11 R. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est Ta Sarun qui s'occupait du  
12 secteur 31 et je ne sais rien d'autre.

13 M. CHAN DARARASMEY:

14 Monsieur le Président, avec l'autorisation de la Chambre,  
15 j'aimerais poser trois dernières questions avant de laisser la  
16 parole à mon savant collègue.

17 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous nous décrire plus en détail la  
18 structure du secteur 37?

19 [11.36.32]

20 M. NY KAN:

21 R. Je ne connaissais pas bien la structure de ce secteur.

22 Q. Vous avez dit qu'il vous arrivait d'être affecté à la prise de  
23 notes lors des réunions dans ce secteur. Saviez-vous... étiez-vous  
24 au courant du plan d'attaquer Phnom Penh? Et savez-vous qui a  
25 participé à la planification de la libération de Phnom Penh?

47

1 R. À l'époque, je savais qu'il s'agissait d'un plan commun et  
2 nous devions tous nous joindre à l'effort pour saisir Phnom Penh.  
3 Il fallait mobiliser les forces et convaincre les gens. Pour ce  
4 qui est de la décision et de la planification, c'est... je ne  
5 savais pas.

6 Q. Je vais maintenant vous poser ma dernière question.  
7 Pouvez-vous expliquer à la Cour le système de communication qui  
8 existait entre le secteur et le district ou la commune?  
9 Pouvez-vous nous décrire les communications? Quels étaient les  
10 moyens de communication? Est-ce que les gens se rencontraient en  
11 personne? Envoyaient-"elles" des lettres par messenger?  
12 Utilisaient-ils le télégraphe? Veuillez nous expliquer les moyens  
13 de communication entre le secteur et les entités administratives  
14 qui dépendaient de lui.

15 [11.38.46]

16 R. Je ne peux vous l'expliquer que d'après mes connaissances et  
17 ce que j'ai vu. C'était... à l'époque... à l'époque, plutôt, nous  
18 étions en temps de guerre. On envoyait des lettres par messenger  
19 et les messagers voyageaient à pied pour remettre ces messages.

20 Plus tard, ils l'ont fait en mobylette.

21 Le télégraphe, lui, n'était disponible qu'à... qu'environ à  
22 l'époque où les soldats vietnamiens sont arrivés.

23 Donc, nous utilisions surtout des bicyclettes et des mobylettes  
24 pour envoyer des messages du secteur au district et à la commune.

25 M. CHAN DARARASMEY:

48

1 Je vous remercie.

2 J'aimerais, au nom de l'Accusation, remercier le témoin Ny Kan  
3 pour avoir répondu à toutes mes questions et j'aimerais  
4 maintenant demander à la Chambre et son Président de pouvoir  
5 laisser la parole à mon savant confrère pour poursuivre  
6 l'interrogatoire du témoin.

7 [11.40.24]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Merci.

10 La parole est au procureur international.

11 INTERROGATOIRE

12 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Merci, Monsieur le Président, et bonjour, Monsieur le Président,  
14 Madame et Messieurs les juges, les parties, et bonjour, Monsieur  
15 le témoin.

16 Avant la pause de midi, j'aurais quelques questions de  
17 clarification à poser à M. Ny Kan.

18 Q. Tout d'abord, la première question est de savoir où se  
19 situaient vos bureaux à vous, vos bureaux de propagande, au sein  
20 du secteur 32? À quel endroit exactement se trouvait ce bureau,  
21 dans quel district?

22 [11.41.28]

23 M. NY KAN:

24 R. Le bureau de la propagande... l'unité de propagande était une  
25 unité mobile et se déplaçait à l'intérieur du secteur 15. Des

49

1 fois, c'était à Sdok Taol, puis à Chitrous.

2 Q. Donc là, vous parlez du secteur 15. Est-ce que c'était la même  
3 chose pour le secteur 32? Vous étiez toujours mobile? Ou bien,  
4 lorsque vous teniez, par exemple, des sessions de formation  
5 rassemblant de nombreuses personnes, est-ce qu'il y avait un  
6 endroit qui était habituellement utilisé pour ces sessions?

7 R. En temps de guerre, les secteurs 15 et 32 étaient distincts,  
8 et les séances de formation où... où beaucoup de personnes  
9 participaient étaient à Sdok Taol. C'était une zone boisée et les  
10 gens pouvaient s'y cacher et se protéger, donc, sans être  
11 détectés par les avions et les bombardements aériens. Nous ne  
12 pouvions le faire à Chitrous, car il n'y avait pas de forêt  
13 là-bas.

14 [11.43.07]

15 Q. Merci.

16 Vous avez tout à l'heure parlé de grandes réunions qui se  
17 tenaient avec plusieurs centaines de personnes, auxquelles vous  
18 auriez participé, au niveau de la zone, au niveau de  
19 l'endoctrinement, de la formation des masses.

20 Là, il ne s'agit pas du secteur 32, mais de la zone. Donc, où se  
21 tenaient ces grandes réunions auxquelles vous avez pu participer  
22 avec des centaines de personnes?

23 R. Ces réunions où des centaines de personnes avaient participé  
24 étaient surtout à Chamkar DOUNG, à Chak Thnal (phon.).

25 Q. Merci.

50

1 OÙ étaient situés précisément Chamkar Doung ou Chak Thnal  
2 (phon.): est-ce que c'était dans le secteur 31 ou le secteur 32?  
3 Du côté de Kampong Speu ou du côté de Kampong Chhnang?  
4 R. Chamkar Doung ou Chak Thnal (phon.) étaient proches de Kampong  
5 Speu, c'était dans un territoire contrôlé par le secteur 32.  
6 [11.44.57]  
7 Q. Merci.  
8 Vous nous avez dit tout à l'heure que Ta Sarun était le chef du  
9 secteur 31: est-ce qu'il jouait également un rôle au niveau de la  
10 zone Ouest en tant que chef du secteur 31?  
11 R. Comme je l'ai dit, c'était la structure hiérarchique à  
12 l'époque. En tant que secrétaire de secteur, il était  
13 automatiquement membre du comité de zone. Donc, il est possible  
14 qu'il ait été membre du comité et aussi secrétaire du secteur.  
15 Q. Merci.  
16 Alors, avant que la Zone spéciale ne soit supprimée et donc  
17 intégrée notamment à la zone Ouest, savez-vous qui était le  
18 secrétaire de cette Zone spéciale?  
19 R. C'était secret. C'était... l'identité du secrétaire et qui  
20 occupait tel ou tel poste, c'était très secret et je ne le savais  
21 pas.  
22 Q. Est-ce que vous savez si votre frère, par exemple, aurait joué  
23 un rôle au sein du comité de la Zone spéciale? S'agissant de  
24 votre frère, peut-être que, là, le secret ne s'appliquait  
25 peut-être pas tout à fait à vous, je ne sais pas?

51

1 [11.47.30]

2 R. Je ne suis pas certain. Je sais que mon frère était commandant  
3 de l'armée dans cette zone. Quant à son rôle Particulier dans la  
4 Zone spéciale, je ne saurais dire.

5 Q. Est-ce que vous avez entendu parler de Vorn Vet durant cette  
6 période où vous étiez déjà arrivé dans le secteur 15 de la Zone  
7 spéciale - mais où cette zone existait donc encore?

8 R. Oui, j'ai entendu ce nom.

9 Q. Pouvez-vous nous dire dans quel contexte? Que faisait Vorn  
10 Vet, donc, au sein de cette zone spéciale, si vous le savez?

11 R. J'ai entendu parler de Vorn Vet. Je ne savais pas quel était  
12 le poste qu'il occupait à l'époque. Je ne le savais pas bien. Je  
13 ne peux donc pas répondre à votre question.

14 [11.49.03]

15 Q. À part la région 15 ou le secteur 15, quels étaient les autres  
16 secteurs que comptait la Zone spéciale à l'époque?

17 R. J'étais au secteur 15, je ne connaissais que le secteur 15 et  
18 pas les autres secteurs subordonnés à la Zone spéciale.

19 Q. Je voudrais maintenant revenir sur la chronologie des  
20 événements avant avril 75. Donc, vous nous avez dit tout à  
21 l'heure que vous aviez commencé à travailler en 1966, je crois,  
22 en tant qu'enseignant dans une école primaire et vous nous avez  
23 dit avoir travaillé seulement un an, avoir fait un stage. Et,  
24 après, vous avez dit que vous avez rejoint la révolution peu  
25 après le coup d'État.

52

1 Alors, qu'avez-vous fait entre 1967 et 1970, au moment où le coup  
2 d'État a eu lieu? Parce que, là, on n'a pas compris ce que vous  
3 aviez fait pendant ces trois années-là.

4 [11.51.00]

5 R. Pendant cette période, je n'ai rien fait d'important. Moi,  
6 j'étais responsable de la propagande et on m'a dit de rassembler  
7 les forces clandestines pour qu'elles se joignent à la résistance  
8 dans le maquis. Nous... il s'agissait d'une activité clandestine.

9 Q. Donc, ça veut dire que vous vous êtes bien rallié au mouvement  
10 révolutionnaire dès la fin de votre travail - je crois que vous  
11 avez dit Kampong Kdei -, donc, en 1967 et non pas en 1970.

12 Vous aviez donc déjà commencé à travailler pour la révolution en  
13 1967. Est-ce que c'est ça que je comprends?

14 R. Non, c'est faux.

15 C'était un mouvement, un simple mouvement, mais l'objectif  
16 n'était pas précis. Après le coup d'État, ce mouvement a connu un  
17 nouvel élan.

18 Q. Est-ce que vous avez rejoint ce mouvement avant le coup  
19 d'État? Après avoir fini votre travail?

20 Vous avez dit que ça avait duré qu'un an, à partir de 66.

21 [11.53.02]

22 R. C'était il y a très longtemps et je ne me souviens pas de tous  
23 les détails. Je me souviens d'avoir enseigné pendant un petit  
24 moment peu après que j'ai quitté Phnom Penh.

25 Après que le mouvement ait augmenté en popularité, après le coup

1 d'État, je me suis joint au mouvement. Avant, ce n'était pas une  
2 participation très sérieuse dans le mouvement révolutionnaire de  
3 ma part.

4 Q. Bon, vous avez dit que vous n'aviez pas fait... vous aviez dit  
5 que vous n'avez pas fait grand-chose entre 1967 et 1970.

6 Est-ce que vous avez voyagé durant cette période dans le pays ou  
7 vous êtes toujours resté dans la même région?

8 R. Je me déplaçais, mais c'était au sein de la province de Siem  
9 Reap. Et je circulais à l'intérieur de la province et je n'ai  
10 jamais quitté la province.

11 Après le coup d'État, en 1970, j'ai commencé à me déplacer à  
12 d'autres endroits.

13 [11.54.41]

14 Q. Tout à l'heure, vous avez également dit que, après le coup  
15 d'État, quand vous aviez donc rejoint plus clairement le  
16 mouvement, vous avez travaillé environ un an à Siem Reap pour  
17 faire de la propagande et de l'endoctrinement. Et, vous nous avez  
18 dit avoir rejoint le secteur 15 en Zone spéciale à la fin de  
19 1974.

20 Mais, si je calcule bien, entre 1970 et fin 1974, il y a à peu  
21 près quatre ans. Et vous nous avez dit avoir travaillé à peu près  
22 un an à Siem Reap. Est-ce que vous pouvez clarifier alors ce que  
23 vous avez fait pendant les autres années entre 70 et la fin 1974?

24 R. C'était il y a bien longtemps. Je ne me souviens pas de tous  
25 les détails.



54

1 Mais, à l'époque, je peux dire que je travaillais surtout dans la  
2 province de Siem Reap. J'ai quitté la province de Siem Reap alors  
3 que la guerre était à son point le plus fort et je me suis joint  
4 au secteur 15, mais je n'arrive pas à me souvenir de tous les  
5 détails de l'époque.

6 [11.56.19]

7 Q. Est-ce qu'à l'époque, quand vous étiez chargé de la propagande  
8 et de l'endoctrinement à Siem Reap, est-ce qu'en même temps vous  
9 occupiez des fonctions d'ordre militaire? Ou bien vous étiez  
10 seulement un simple civil au service du Parti?

11 R. Je n'avais aucun rôle militaire. J'étais un civil.

12 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Monsieur le Président, il est presque midi et je voudrais entamer  
14 un nouveau chapitre. Alors, je me demande si ce n'est pas le  
15 meilleur moment pour faire une pause, avec votre autorisation.

16 Merci.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Vous pouvez poursuivre et continuer jusqu'à midi.

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Je vois qu'il me reste deux minutes. Je voudrais poser une  
22 question à M. le témoin.

23 [11.57.53]

24 Q. Est-ce qu'avant... avant 2004, donc, c'est-à-dire bien avant que  
25 les enquêteurs des CETC viennent vous interroger - je crois que

55

1 la première fois c'était en 2007 -, donc, avant 2004, plusieurs  
2 années avant que les enquêteurs du tribunal soient venus vous  
3 poser des questions, est-ce que vous auriez rencontré un  
4 journaliste, un écrivain britannique qui a notamment travaillé  
5 pour la BBC et qui se nomme Philip Short? Est-ce que vous vous  
6 souvenez si vous l'avez rencontré?

7 M. NY KAN:

8 R. Non, je regrette, non.

9 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

10 Au dossier figure un livre qui a été publié en 2004 par M. Philip  
11 Short et qui s'appelle: "Pol Pot, anatomie d'un cauchemar".

12 Les références sont E3/9 et D222/1.1.

13 Alors, il n'est pas disponible en khmer, mais il est disponible  
14 en anglais et en français, et donc je ne compte pas montrer le  
15 document au témoin mais, pour rafraîchir la mémoire du témoin, je  
16 demanderais à la Chambre d'avoir l'autorisation de lire quelques  
17 courts extraits de ce livre où M. Philip Short cite des  
18 déclarations du témoin Ny Kan, frère de Son Sen, de manière à ce  
19 que le témoin puisse réagir à ces citations qui ont été  
20 mentionnées dans ce livre.

21 [11.59.56]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Allez-y. Je vous en prie.

24 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

25 Q. Toute première chose, à la page - ERN en anglais: 00396185 -,

56

1 il s'agit d'une des pages qui n'a pas été traduite en français -,  
2 il s'agit simplement d'un chapitre qui est intitulé  
3 "Remerciements", au début du livre, et M. Philip Short remercie  
4 les personnes qu'il a interrogées.  
5 Et je vais citer ce qu'il dit en anglais: "Several of the  
6 leading... [Interprétation de l'anglais] "Plusieurs des principaux  
7 protagonistes de la révolution des Khmers rouges m'ont raconté  
8 leur vie, souvent longuement, sur une période de plusieurs mois.  
9 Parmi eux, il y a eu l'ancien chef d'État, Khieu Samphan, le  
10 beau-frère de Pol Pot, le Ministre des affaires étrangères des  
11 Khmers rouges, Ieng Sary, Ny Kan, dont le frère, Son Sen, avait  
12 été Ministre de la Défense [Fin de l'interprétation de  
13 l'anglais]". Fin de citation.  
14 Et l'auteur cite également Phy Phuon, Suong Sikoeun et In  
15 Sopheap, qu'il a interrogés.  
16 [12.01.14]  
17 Est-ce que, Monsieur le témoin, cela vous rafraîchit-il la  
18 mémoire? Et pouvez-vous nous dire, maintenant, si vous vous  
19 souvenez avoir rencontré et raconté votre parcours de vie à ce  
20 journaliste et cet écrivain?  
21 M. NY KAN:  
22 R. J'ai été interviewé une fois, mais je ne sais plus par qui.  
23 Q. Merci.  
24 Je vais lire un autre... un extrait, maintenant.  
25 Alors, en français, c'est l'ERN 00639630, c'est-à-dire la page

1 191 du livre; en anglais: 00396347, c'est-à-dire la page 147.

2 [12.02.32]

3 Alors, Philip Short dit, à propos de copies de textes qui étaient  
4 faites par les Khmers rouges dans la jungle avec des moyens  
5 rudimentaires, voilà ce qu'il dit. Je cite:

6 "Le frère cadet de Son Sen, Ny Kan, se souvenait que les  
7 messagers dissimulaient - donc, les copies de textes - dans des  
8 gâteaux ou dans des bouteilles de prahoc, ou les roulaient dans  
9 des tubes de bambou pour éviter qu'ils ne soient découverts par  
10 la police de Sihanouk." Fin de citation.

11 Et alors, à la page... à la même page en français, mais à la note  
12 de bas de page qui se réfère à ce texte - qu'on va retrouver,  
13 alors, en anglais à la fin du livre, à l'ERN 00396699 -, il y est  
14 indiqué, selon Philip Short, que, je cite:

15 "Le récit du fonctionnement de l'imprimerie est emprunté à Ny Kan  
16 - interview. Il y a travaillé de la fin de 67, de 1967, au milieu  
17 de 1968 après son transfert à Ratanakiri." Fin de citation de  
18 cette note de bas de page.

19 [12.04.05]

20 Monsieur le témoin, est-ce que vous avez parlé à un étranger -  
21 qui pourrait donc être M. Philip Short - de la façon dont on  
22 imprimait les documents dans le maquis avant 1970 et de la façon  
23 dont on les transportait par des messagers?

24 R. Ça, c'était ce qui circulait par le bouche-à-oreille et,  
25 pendant l'interview, j'ai simplement répété cela.

58

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, coprocurateur international.

3 Le moment est venu de suspendre les débats jusqu'à 13h30 pour le  
4 déjeuner.

5 Huissier d'audience, veuillez prendre les dispositions  
6 nécessaires pour prêter assistance au témoin et à son avocat  
7 durant la pause déjeuner. Veuillez conduire le témoin dans la  
8 salle d'attente et le ramener dans le prétoire pour 13h30.

9 La parole est à la Défense.

10 [12.05.44]

11 Me PESTMAN:

12 Bonjour. Merci.

13 Mon client présente la demande habituelle: il demande à suivre le  
14 reste de l'audience depuis la cellule temporaire. Il renonce à  
15 son droit d'être présent dans le prétoire. J'ai le document  
16 idoine en main.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci, Maître.

19 La Chambre prend note de la demande déposée par Nuon Chea par le  
20 biais de son avocat. Il renonce à son droit d'être présent dans  
21 le prétoire. Il demande l'autorisation de suivre l'audience  
22 depuis la cellule temporaire. L'avocat a indiqué qu'il remettrait  
23 immédiatement le document pertinent à la Chambre.

24 La Chambre fait droit à cette demande. Nuon Chea pourra suivre  
25 l'audience depuis la cellule temporaire par les moyens

59

1 audiovisuels qui y ont été installés, et ce, pour le reste de la  
2 journée. L'avocat de Nuon Chea est prié de remettre à la Chambre  
3 le document de renonciation portant la signature ou les  
4 empreintes digitales de Nuon Chea.

5 [12.07.11]

6 Agents de sécurité... ou, plutôt, les services techniques sont  
7 priés de veiller à ce que le matériel audiovisuel soit bien  
8 branché dans la cellule temporaire.

9 Agents de sécurité, veuillez conduire MM. Nuon Chea et Khieu  
10 Samphan à la cellule temporaire. Pour l'après-midi, veuillez  
11 ramener uniquement Khieu Samphan, Nuon Chea restera dans la  
12 cellule temporaire.

13 Les débats sont suspendus.

14 (Suspension de l'audience: 12h07)

15 (Reprise de l'audience: 13h32)

16 Veuillez vous asseoir. Les débats reprennent.

17 L'Accusation peut à présent poursuivre son interrogatoire du  
18 témoin.

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

21 Q. Avant la pause de midi, j'avais lu un premier extrait du livre  
22 de Philip Short "Pol Pot, anatomie d'un cauchemar" et, Monsieur  
23 le témoin, vous nous aviez dit que vous aviez simplement répété  
24 ce que vous aviez entendu concernant l'impression de certains  
25 documents dans le maquis et la manière dont elles étaient

60

1 transmises... dont ces documents étaient transmis par messenger.

2 Je voudrais également avoir votre réaction concernant la note de

3 bas de page que j'avais lue tout à l'heure et qui disait, selon

4 Philip Short, que vous avez travaillé de la fin de 1967 au milieu

5 de 1968 pour cette imprimerie dans le maquis, après que ces

6 services d'imprimerie aient été transférés à Ratanakiri.

7 Est-ce que vous pourriez nous dire si vous avez travaillé en 67

8 et 68 à Ratanakiri à imprimer des documents dans le maquis?

9 [13.34.44]

10 M. NY KAN:

11 R. Monsieur le Président, cette question porte sur l'interview

12 que j'ai donnée et dont je ne me rappelle pas les détails.

13 Au cours de cette interview, j'ai parlé de certaines choses que

14 j'avais entendu dire par d'autres personnes. J'ai répété des

15 choses que j'avais entendues par le bouche-à-oreille et je sais

16 peu de choses des responsabilités des uns et des autres.

17 L'interview a été effectuée en privé et c'est dans ce contexte

18 que j'ai donné mes réponses. L'intervieweur m'a demandé ce qu'il

19 en était de ma participation au mouvement et j'ai dit qu'en tant

20 que personne instruite j'avais joué un certain rôle.

21 J'ai dit que l'emplacement des bureaux avait changé en fonction

22 de la situation durant la guerre. Par exemple, si un endroit

23 n'était pas assez sûr, le bureau était déplacé ailleurs.

24 [13.36.12]

25 Concernant l'imprimerie, tout le matériel se déplaçait. Par

61

1 exemple, on mettait le matériel dans un sac à dos et on allait  
2 ailleurs pour imprimer.

3 Q. Pour clarifier les choses - parce que vous dites que: "on  
4 mettait le matériel dans un sac à dos et on allait ailleurs pour  
5 imprimer" -, est-ce que, donc, vous avez travaillé à imprimer des  
6 documents durant la période qui précédait le coup d'État de mars  
7 1970?

8 R. La personne chargée d'écrire devait avoir une très bonne  
9 écriture et c'était cette écriture manuscrite qui était  
10 reproduite par l'imprimerie. C'est ainsi que ça fonctionnait.

11 Q. Est-ce que c'est vous qui écriviez, alors, ces documents?  
12 Puisque vous dites qu'il s'agissait de quelqu'un qui avait une  
13 belle écriture? Est-ce que c'était vous ou bien c'était quelqu'un  
14 d'autre?

15 [13.38.06]

16 R. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair.  
17 Je donnais un coup de main pour l'impression, mais ce n'était pas  
18 moi qui écrivais. C'était une autre personne qui avait une belle  
19 écriture qui le faisait.

20 Q. D'accord.

21 Donc, vous nous avez dit que vous avez travaillé un an, à peu  
22 près, à Siem Reap, entre 66 et 67. Est-ce que par la suite vous  
23 avez voyagé dans le cadre de vos fonctions comme imprimeur dans  
24 le nord-est du pays?

25 R. Monsieur le Président, l'impression se faisait dans la Zone



62

1 centrale, à proximité de la province de Kampong Cham et non loin  
2 de la zone du Nord-Ouest.

3 Q. Est-ce qu'à un moment donné, comme l'indique M. Philip Short,  
4 cette cellule qui était chargée de l'impression de documents a  
5 été transférée de la Zone centrale vers la zone du Nord-Est?

6 [13.40.20]

7 R. Je ne sais pas si vous avez bien compris.

8 Je n'ai pas parlé des documents de l'échelon supérieur. Les  
9 documents étaient classés selon les secteurs concernés et ils  
10 devaient être imprimés dans le secteur pertinent. Si la situation  
11 était chaotique ou s'il y avait des combats, il fallait se  
12 déplacer vers un endroit où on pouvait imprimer.

13 Q. Quels étaient les types de documents qui étaient imprimés et  
14 qui devaient par la suite être transmis d'un endroit à un autre?

15 [13.41.26]

16 R. Il s'agissait de documents venant de l'échelon supérieur,  
17 ensuite, ils étaient passés au niveau du secteur. Le secteur  
18 demandait que ces documents soient imprimés et distribués sur le  
19 champ de bataille à proximité.

20 Ces documents venaient d'en haut et devaient passer par  
21 différents niveaux. Il s'agissait de former les gens à l'arrière  
22 pour qu'ils puissent cultiver de façon plus efficace et pour  
23 transporter la production agricole et amener les victuailles sur  
24 le front à l'intention des combattants révolutionnaires.

25 Q. Vous nous dites que c'était des documents qui venaient de

63

1 l'échelon supérieur: où se trouvait l'échelon supérieur dans ces  
2 années 67 à 70 et comment ces documents vous étaient alors  
3 transmis - à Siem Reap, si je ne me trompe pas?

4 [13.43.10]

5 R. C'était des documents qui étaient envoyés par le biais des  
6 cellules, celles-ci ensuite les passait à d'autres. Le chef de  
7 chaque cellule recevait les documents et les faisait passer aux  
8 autres, mais je ne sais pas à qui.

9 Q. Est-ce que c'était des documents officiels du Parti communiste  
10 du Kampuchéa?

11 R. Je crois savoir que c'était des documents du Front. Il n'y  
12 était pas indiqué expressément que c'était des documents du PCK,  
13 c'était pour l'essentiel des documents du Front.

14 Q. À votre connaissance, où se trouvaient les dirigeants du Parti  
15 communiste du Kampuchéa entre 67 et 70, dans quelle région du  
16 pays avaient-ils trouvé refuge dans le maquis?

17 R. Je ne sais pas où ces gens se réfugiaient, c'était secret.

18 Q. Je vais maintenant lire un deuxième extrait du livre dont j'ai  
19 parlé, de Philip Short, à la page 193, en anglais, c'est-à-dire  
20 ERN 00396393, et à la page 250 en français: ERN 00639706.

21 [13.45.30]

22 Alors Philip Short parle de la discipline sévère qui était en  
23 vigueur dans le mouvement communiste, et il dit ceci, je cite:  
24 "Le petit frère de Son Sen, Ny Kan, passa trois mois terré dans  
25 une hutte paysanne au fond de la campagne de Kampong Cham alors

64

1 qu'il était en fuite en 1968. Il n'était pas autorisé à sortir  
2 pour se laver, ni même pour utiliser les latrines, prétendument  
3 pour des raisons de sécurité, mais en fait pour l'aguerrir et lui  
4 permettre de prouver que sa loyauté au Parti était sans limites".  
5 Fin de citation.

6 Est-ce que vous confirmez avoir passé ces trois mois à Kampong  
7 Cham dans la campagne en 1968? Et vous étiez caché?

8 [13.46.39]

9 R. Comme je l'ai dit au cours de l'interview, je me cachais,  
10 effectivement.

11 En fait, j'essayais de m'échapper, le pays était plongé dans la  
12 crise, il y a eu un coup d'État et la plus grande confusion  
13 régnait. Comme je m'occupais de propagande, je risquais d'être  
14 mis en cause et j'ai dû me cacher avec d'autres enseignants.

15 Q. Là, je parle, en fait, de la période de 1968, et non pas de  
16 celle qui suit le coup d'État. Est-ce que, donc, c'était bien en  
17 1968 que vous avez dû vous cacher et vous cacher vis-à-vis de  
18 qui, en 1968?

19 R. Je me suis caché après que le mouvement général avait déjà  
20 pris de l'ampleur. Les gens prenaient le maquis et il y avait des  
21 rumeurs au sujet de ce mouvement.

22 Les enseignants qui s'intéressaient à ce mouvement devaient  
23 prendre garde à ce que leurs intentions ne soient pas connues du  
24 gouvernement de Lon Nol, raisons pour laquelle ils ont dû aller  
25 se cacher.

65

1 Q. Est-ce que vous partagez l'analyse de M. Short quand il dit  
2 que votre loyauté envers le Parti a été testée durant ces années,  
3 et spécialement en 1968, lorsque vous avez dû vous cacher? Est-ce  
4 que le Parti a vérifié que vous étiez loyal à la cause communiste  
5 et à la cause révolutionnaire?

6 [13.50.07]

7 R. Pour ce qui est de ma loyauté envers le Parti, je ne sais pas  
8 très bien. J'étais surtout loyal envers la nation. Je m'étais  
9 rallié au mouvement du Front pour servir la cause de la nation.  
10 Je n'étais pas loyal au Parti parce que, à l'époque, le nom du  
11 Parti n'existait pas encore.

12 Q. Alors, il me reste deux extraits à lire de ce même ouvrage. Le  
13 premier, c'est la page 252 en anglais, c'est-à-dire la référence  
14 ERN 00396452, et la page 325 en français, ERN 00639780.

15 Alors, à cette page, M. Short parle de l'automne 1973 - donc, on  
16 avance dans le temps -, et il parle du fait que Pol Pot s'était  
17 rendu dans la Zone spéciale près de Chrok Sdech, où une nouvelle  
18 base avait été établie et voilà ce que dit Philip Short.

19 [13.51.25]

20 Je cite: "En théorie, le contrôle opérationnel de l'Armée khmère  
21 rouge était entre les mains de Son Sen, que Pol avait fait  
22 revenir du Nord-Est pour qu'il reprenne ses fonctions de chef  
23 d'état-major. Son poste de commandement se trouvait à 15  
24 kilomètres au sud-est, près de la station de chemin de fer de Ra  
25 Smach, sur la ligne Phnom Penh Battambang, désormais abandonnée.

66

1 C'était une région constellée de fourmilières géantes dont  
2 certaines dépassaient les six mètres de haut et sur les flancs  
3 desquelles poussait des arbres et des bouquets de bambou. Le  
4 frère de Sen, Ny Kan, en a donné le récit suivant."  
5 Et je cite ce que Philip Short dit que vous avez dit:  
6 "Nous avons construit les bureaux de commandements à demi  
7 enterrés avec des tranchées et des abris à l'intérieur des  
8 fourmilières et un système de tunnels pour passer, pour  
9 communiquer d'une fourmilière à l'autre. En cas de raid aérien,  
10 nous nous cachions à l'intérieur - comme des fourmis. Puis, une  
11 fois le danger passé, nous sortions et reprenions notre travail.  
12 Généralement, quand nous construisions des tranchées, nous les  
13 tapissions de bois et d'une couche de balle de riz pour absorber  
14 les ondes de choc des bombes. Mais la terre qui a été travaillée  
15 par les fourmis résiste encore mieux aux explosions et les  
16 bambous fournissaient un bon camouflage." Fin de citation.  
17 [13.53.38]  
18 Alors, ma première question est de savoir si effectivement vous  
19 avez travaillé à partir de 1973 avec votre frère Son Sen, chef  
20 d'état-major, dans cette Zone spéciale près de la station de Ra  
21 Smach, pas très loin de Chrok Sdech, au nord-ouest de Ra Smach,  
22 pas très loin non plus d'Oudong, qui était au nord-est, et de  
23 Peam, qui était à l'ouest. Donc, c'est cette zone frontière entre  
24 Kampong Speu et Kampong Chhnang. Est-ce que vous avez travaillé  
25 là-bas avec Son Sen comme le rapporte le livre de M. Short?

67

1 [13.54.25]

2 R. L'endroit mentionné dans ce livre qui rapporte mon interview,  
3 c'est le secteur 15, lequel se trouve au nord-ouest de Phnom  
4 Penh. C'est là que les combats étaient les plus intenses:  
5 régulièrement, des bombes étaient larguées, on entendait les tirs  
6 des avions.

7 Les gens, y compris les enseignants et les militaires, devaient  
8 construire des tranchées pour se mettre à l'abri des  
9 bombardements. Et, comme je l'ai dit, la meilleure protection,  
10 c'était celle qu'offraient les fourmilières. Nous nous réfugiions  
11 dans les tranchées souterraines que nous avons construites et  
12 dans les fourmilières, mais cela ne nous protégeait pas  
13 complètement, parce que certaines bombes pouvaient toucher les  
14 tranchées dans lesquelles nous nous cachions.

15 Vous savez peut-être que l'on peut voir les cratères laissés par  
16 les bombes dans tout le pays, ils sont visibles depuis le ciel et  
17 cela est un vestige de cette époque et des bombardements aériens.

18 Q. De qui émanaient ces bombes, Monsieur le témoin? Est-ce que  
19 c'était l'armée de Lon Nol, où est-ce que c'était des bombes  
20 américaines?

21 R. Je n'en sais rien, mais, ce que je sais, c'est qu'à l'époque  
22 l'armée de Lon Nol était soutenue par les Américains. Pour ce qui  
23 est des bombes elles-mêmes, je ne sais pas exactement d'où elles  
24 venaient, mais, en tout cas, nous avons vu des bombes qui étaient  
25 larguées tous les jours sur notre territoire.

68

1 [13.57.42]

2 Q. Tout à l'heure, vous avez dit que vous aviez rejoint le  
3 secteur 15 à la fin de 1974, or, là, l'extrait que j'ai lu parle  
4 de l'automne 73, là où vous décriviez que vous étiez avec Son Sen  
5 dans ces fourmilières.

6 Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire?

7 Est-ce que vous êtes donc arrivé, finalement, bien plus tôt que  
8 fin 74 dans le secteur 15?

9 R. Je ne me souviens pas de tous les détails, mais, si mes  
10 souvenirs sont bons, ça devait être fin 73, début 74.

11 Q. Lorsque vous étiez avec Son Sen dans ces fourmilières, est-ce  
12 qu'il y a des dirigeants du Parti qui sont venus le voir sur  
13 place?

14 [13.59.15]

15 R. Peut-être que cet écrivain a commis une erreur, en effet, je  
16 n'étais pas avec mon frère. Comme je m'occupais de la propagande,  
17 j'étais dans le secteur 15. Tout le monde devait creuser des  
18 tranchées assez profondes pour que l'on puisse se mettre à l'abri  
19 des bombardements aériens, et ce, indépendamment de mon frère.

20 Q. Est-ce que vous étiez bien à Ra Smach, comme vous l'avez dit  
21 tout à l'heure, dans le secteur 15?

22 R. Nous nous déplaçons, nous faisons des allers et retours  
23 entre Ra Smach et Chrok Sdech.

24 Q. Donc, lorsque vous étiez à Chrok Sdech, est-ce que vous-même  
25 vous avez pu voir Pol Pot, qui était venu inspecter le poste

1 avancé?

2 R. Je ne me suis jamais rendu à Chrok Sdech. D'ailleurs, je ne  
3 sais même pas aujourd'hui où se situe Chrok Sdech.

4 [14.01.19]

5 Q. Peut-être que c'est une question de traduction, mais j'ai  
6 entendu que vous avez dit avoir fait des allers-retours entre Ra  
7 Smach et Chrok Sdech, et maintenant vous me dites que vous ne  
8 connaissez pas Chrok Sdech.

9 Est-ce que vous pouvez clarifier?

10 Ou peut-être c'est ma prononciation qui est mauvaise?

11 R. Je ne suis pas très doué pour la géographie. Je ne connaissais  
12 pas très bien le nom des lieux.

13 Vous m'avez posé une question concernant Ra Smach: je pensais que  
14 cela se trouvait à l'intersection avec la gare de chemin de fer.

15 Mais, quant à Chrok Sdech, je ne l'ai (phon.) jamais connu. Je  
16 n'ai connu que l'intersection avec la gare. Je suis resté dans la  
17 zone montagneuse et j'ai fait des allers-retours.

18 [14.02.38]

19 Nous n'étions pas logés dans un seul endroit, nous devions nous  
20 déplacer en permanence, le seul endroit que je reconnaissais,  
21 c'était le carrefour où se situait la gare. Je ne connaissais pas  
22 Chrok Sdech.

23 Quant aux autres dirigeants, je ne les ai pas rencontrés, ceci  
24 était l'affaire des dirigeants et non pas de mes responsabilités.

25 Q. Mais, concernant votre frère, dont on a parlé dans l'extrait



70

1 du livre, on dit qu'il y avait un poste de commandement à environ  
2 15 kilomètres de Chrok Sdech et que ce poste de commandement  
3 était la station près de la station de chemin de fer de Ra Smach.  
4 Est-ce que, effectivement, votre frère Son Sen avait un poste de  
5 commandement à Ra Smach qui pouvait être un endroit légèrement  
6 différent de celui où vous vous trouviez?

7 R. Je n'étais pas au courant du lieu où se trouvait son  
8 commandement, c'était un endroit tenu secret.

9 Quant à l'endroit où je me suis trouvé, j'étais chargé de la  
10 propagande, donc, mon emplacement était connu de tous.

11 Q. Vous avez dit tout à l'heure que vous êtes arrivé dans la  
12 région entre fin 73 et début 74, or, vous savez... vous n'êtes pas  
13 fort en géographie, mais, tout de même, Ra Smach est tous près de  
14 la ville d'Oudong: est-ce que c'est correct?

15 [14.04.49]

16 R. Encore une fois, je ne savais pas très bien. Tout ce que je  
17 savais, c'est que le carrefour s'appelait Smach, mais je ne  
18 connaissais pas la situation exacte de Ra Smach.

19 Q. Est-ce que vous savez ce qui est arrivé aux habitants de la  
20 ville d'Oudong en mars 1974?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Monsieur le coprocurateur international, veuillez répéter votre  
23 dernière question, le témoin ne semble pas avoir compris.

24 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

25 Oui. Merci, Monsieur le Président.

71

1 [14.06.18]

2 Q. Je faisais référence au fait que M. le témoin était au moins  
3 depuis le début 74 dans la région de Ra Smach.

4 Est-ce que vous savez, Monsieur le témoin, ce qui est arrivé à la  
5 population de la ville d'Oudong, qui n'était pas loin, en mars  
6 1974, peu de temps après que vous seriez arrivé dans cette  
7 région?

8 M. NY KAN:

9 R. Je ne le sais pas.

10 Q. Est-ce que vous savez ou avez-vous entendu à un moment donné,  
11 que ce soit à ce moment-là ou plus tard, que la ville d'Oudong  
12 avait été évacuée au début de l'année 1974?

13 R. Lorsque les combats se sont intensifiés, à ce moment-là, les  
14 gens étaient évacués dans tous les sens et vers des endroits  
15 différents.

16 Si vous voulez savoir si j'ai remarqué qu'il s'agissait de la  
17 population d'une ville donnée, je ne m'en souviens pas, si  
18 c'était de la population d'Oudong ou pas. Je sais que les gens  
19 ont été évacués des zones de combat pour leur permettre d'éviter  
20 les bombardements.

21 [14.08.34]

22 Q. Une fois que ces personnes étaient évacuées des zones de  
23 combat pour leur permettre d'éviter les bombardements, est-ce  
24 que, à un moment donné, on les faisait revenir dans les villes où  
25 les zones desquelles elles avaient été évacuées ou bien était-ce

1 un départ définitif?

2 R. Je me souviens que ces évacuations étaient d'ordre temporaire.

3 Dès que la situation était revenue à la normale, on faisait

4 revenir la population.

5 C'était les gens à l'arrière qui étaient responsables de la

6 livraison de la nourriture et d'autres fournitures vers le front.

7 S'il s'agissait d'un champ de bataille, on évacuait les gens vers

8 l'arrière pour les protéger, et, bien sûr, c'était les gens à

9 l'arrière qui ravitaillaient le front.

10 Q. Est-ce que dans les villes, et spécialement dans la ville

11 d'Oudong, est-ce qu'il y avait... il n'y avait que des gens acquis

12 à la révolution ou est-ce qu'il y avait des classes sociales qui

13 pouvaient être considérées comme des ennemis?

14 R. D'après ce que j'avais compris à l'époque, il n'y avait aucune

15 forme de ségrégation. On avait besoin de gens pour apporter un

16 soutien, que ce soit sous forme de ravitaillement ou autre, donc

17 il n'y avait pas de ségrégation.

18 Q. Dans le secteur 15, toujours avant avril 75, en 73 et 74,

19 est-ce qu'il y a eu, à votre connaissance, des réunions

20 importantes du Parti qui s'y seraient tenues?

21 [14.11.26]

22 R. Je n'ai pas connaissance de réunions importantes du Parti qui

23 se seraient tenues à cet endroit. Pour ce qu'il y "a" des

24 réunions collectives ou réunions ouvertes des responsables du

25 secteur 15, ces réunions se sont effectivement tenues.

1 Q. D'accord, alors, dernier extrait de ce livre, c'est, en  
2 anglais à l'ERN 00396476; en français: ERN 00639800.  
3 Alors, dans cet extrait, Philip Short parle de l'entrée des  
4 troupes khmères rouges dans Phnom Penh le 17 avril 1975, et il  
5 dit ce qui suit, je cite:

6 "Le jeune frère de Son Sen, Ny Kan, faisait partie de  
7 l'avant-garde qui pénétra dans la ville avec une division de la  
8 Zone spéciale."

9 [14.13.10]

10 Et voilà ce qu'il dit de votre témoignage, je cite:

11 "Nous sommes arrivés par tous les côtés, il y avait au total 14  
12 lieux de lancement pour la poussée finale. La principale  
13 concentration se trouvait à l'ouest, c'était là que le gros de  
14 nos forces étaient basé. Son Sen partageait son temps entre son  
15 quartier général de Ra Smach et un poste avancé sur le mont  
16 Chitrous d'où il pouvait suivre la progression.

17 Nous pensions que la ville allait tomber entre 10 heures et demie  
18 du matin et midi, mais, en fait, ce fut une heure plus tôt. Pour  
19 nous, ce fut une telle joie, un tel bonheur. Tous nos objectifs  
20 stratégiques avaient été réalisés, je me rappelle avoir pensé que  
21 tout allait changer, que les paysans connaîtraient enfin une vie  
22 meilleure." Fin de citation.

23 Et dans le livre, à côté de la fin de citation, il est marqué:

24 "Ny Kan, interview".

25 Est-ce que vous avez entendu parler, en plus de Ra Smach, près de

74

1 la station ferroviaire, du mont Chitrous, qui est mentionnée dans  
2 cet extrait?

3 [14.15.20]

4 R. J'étais responsable de la propagande. Nous suivions l'armée,  
5 puisque notre rôle était de faire du prosélytisme auprès des  
6 gens, pour gagner leur soutien pour l'armée. Donc, nous faisons  
7 des allers et des retours entre ces deux endroits.

8 Pour ce qu'il y "a" de l'avant-garde qui avançait sur Phnom Penh,  
9 il y avait plusieurs forces différentes d'avant-garde.

10 Je savais à peine le rythme de leur avancée sur Phnom Penh, mais  
11 j'ai eu... ouï-dire par d'autres personnes, la situation était très  
12 chaotique, je suis en effet passé par le mont Chitrous.

13 Q. Est-ce que vous êtes bien rentré dans Phnom Penh le 17 avril  
14 75 avec une division de la force spéciale?

15 [14.16.56]

16 R. Oui, je les ai suivis, puisque notre rôle c'était de faire de  
17 la propagande et de la formation, donc, nous les avons suivis.

18 Q. De quelle division s'agissait-il, cette division de la force  
19 spéciale... de la Zone spéciale, pardon?

20 R. Je ne m'en souviens pas. Il y avait de nombreuses divisions à  
21 cette époque.

22 Q. Dans l'extrait que j'ai lu, vous avez déclaré que vous pensiez  
23 que le 17 avril 75 le paysan, à partir de ce moment-là,  
24 connaîtrait enfin une vie meilleure.

25 Pourquoi pensiez-vous que les paysans connaîtraient enfin une vie

75

1 meilleure?

2 R. C'était mon opinion personnelle, basée sur l'objectif de la  
3 propagande, c'est-à-dire de promouvoir le bien-être des gens,  
4 mais je ne savais pas ce que l'avenir apporterait.

5 Q. Mais, dans les zones libérées où vous aviez travaillé  
6 auparavant, est-ce que vous pu constater que la vie des paysans  
7 s'était améliorée et sur base de quels critères vous pouvez nous  
8 dire que cette vie s'était améliorée?

9 R. J'avais cette idée parce que, à l'avant, les gens avançaient  
10 sur Phnom Penh et, à l'arrière, les gens se concentraient sur  
11 l'agriculture et la culture du riz et d'autres cultures.

12 À l'époque, il n'y avait pas de propriété privée. Les forces  
13 militaires avançaient et ceux de l'arrière ont commencé à  
14 cultiver du riz, à s'occuper de la pêche et d'autres activités  
15 leur permettant de gagner leur vie. Et c'est pour cela que je  
16 pensais qu'ils allaient avoir une vie meilleure.

17 [14.20.18]

18 Q. Quelle était, au moment où vous êtes rentrés dans Phnom Penh,  
19 la composition de la population dans la ville? Est-ce qu'il y  
20 avait, par exemple, beaucoup de paysans qui se trouvaient à Phnom  
21 Penh?

22 R. Je n'ai pas pu tirer la moindre conclusion puisque la  
23 situation était chaotique. Les gens se déplaçaient dans tous les  
24 sens et arrivaient d'endroits différents également.

25 Je n'ai pu tirer aucune conclusion quant au pourcentage des

1 paysans par rapport aux autres présents.

2 Q. Mais est-ce que, dans une ville comme Phnom Penh... est-ce qu'il  
3 y avait des gens qui appartenaient à d'autres classes sociales  
4 que la classe sociale des paysans?

5 Et, si oui, quelles autres classes sociales existaient selon la  
6 classification qui en avait été faite par le Parti communiste du  
7 Kampuchéa?

8 R. Pendant la guerre, au moment des combats, nous avons "capturé"  
9 certains endroits et, à cette époque, l'on ne déterminait pas les  
10 classes.

11 À cette époque, nous avons entendu que les habitants des  
12 banlieues se sont déplacés vers le centre-ville. Il y avait  
13 également des officiels, mais nous n'avons pas pu les identifier.  
14 [14.22.48]

15 Q. Je vais revenir là-dessus, mais est-ce que vous n'avez jamais  
16 entendu parler, dans le cadre du mouvement révolutionnaire ou du  
17 Parti communiste, alors que vous étiez chargé de propagande, vous  
18 n'avez jamais entendu parler de lutte des classes?

19 R. J'en avais effectivement entendu parler, mais ce n'était pas  
20 le sujet principal. À cette époque, nous nous efforcions  
21 d'améliorer la vie des gens et de gagner la guerre.

22 J'étais chargé de propagande, donc, je n'entendais parler que de  
23 ces sujets dans mon rôle.

24 Q. Je comprends quel était votre rôle, mais qui dit lutte de  
25 classes dit confrontation entre plusieurs classes. Alors, quelles

77

1 étaient ces différentes classes entre lesquelles il pouvait y  
2 avoir une lutte?

3 [14.24.16]

4 R. D'après mes souvenirs, il y avait le mouvement populaire de  
5 masse visant à établir le front. Il n'y avait donc pas de lutte.

6 Nous étions soutenus par des gens d'origines différentes.

7 Par exemple, j'étais enseignant, et, donc, je devais identifier

8 d'autres enseignants pour les regrouper. Il n'y avait aucune

9 politique précisant que les enseignants étaient contre une classe

10 ou une autre. À l'époque, la lutte des classes n'existait pas.

11 Q. Pour en revenir au 17 avril 75, quand vous êtes rentrés dans

12 la ville, quelles instructions ont été données par les forces

13 armées à la population de la ville?

14 R. Je n'étais pas au courant des affaires militaires.

15 Pour la partie qui me concernait, nous avons affiché des

16 bannières militaires "avertissant" les gens d'évacuer des sites

17 qui pourraient potentiellement être bombardés.

18 Quant aux affaires militaires, ce n'était pas de ma

19 responsabilité.

20 [14.26.04]

21 Q. Est-ce qu'il y avait aussi des instructions qui ont pu être

22 données spécifiquement à certains groupes de population comme,

23 par exemple, les militaires de la République khmère de Lon Nol?

24 Qu'est-ce qu'on a fait avec les militaires de Lon Nol à ce

25 moment-là, le 17 avril 75?



78

1 R. Ce dont je me souviens, c'est que dans le cadre de la  
2 propagande, à l'époque, il fallait quitter la ville, mais il n'y  
3 avait aucune ségrégation quant à savoir qui devait partir et qui  
4 pouvait rester.

5 Q. Dans la ville de Phnom Penh, aux fins de l'évacuation - je  
6 vais répéter, je ne suis pas sûr que tout a été entendu -, qui  
7 vous a ordonné d'accrocher des banderoles pour informer la  
8 population de Phnom Penh qu'il fallait évacuer la ville?

9 [14.27.39]

10 R. Cet ordre provenait du secteur auquel j'appartenais. Le  
11 secteur avait le droit de donner des ordres aux subordonnés, y  
12 compris des chargés de propagande, des tâches relevant des  
13 transports également. Nous étions sous la responsabilité de ce  
14 secteur, donc, nous étions obligés de suivre l'ordre.

15 Q. Et vous aviez préparé ces banderoles le jour même ou vous les  
16 aviez déjà préparées à l'avance, sachant que la population serait  
17 évacuée?

18 R. Non, cela s'est fait de façon spontanée. Je ne les ai pas  
19 préparées à l'avance.

20 Nous avons reçu l'ordre de nos supérieurs d'évacuer la  
21 population en raison des menaces des bombardements aériens. Nous  
22 n'avions pas de banderoles spécifiques pour communiquer ce  
23 message, nous en avons simplement parlé à des gens.

24 Pour ce qui est du reste, je ne suis pas au courant. Tout était  
25 tenu secret. Nous étions en alerte. Dès que nous entendions quoi

79

1 que ce soit, nous le prenions très au sérieux. Nous n'avions pas  
2 de moyen secret de communiquer ces messages.

3 [14.29.29]

4 Q. Concernant les bombardements et les risques de bombardement,  
5 il n'y avait plus de bombardement, je crois, depuis 73, par les  
6 Américains: est-ce que vous avez cru vous-même à ce motif  
7 d'évacuation de la ville de Phnom Penh - que c'était en raison  
8 des risques de bombardements qu'il fallait évacuer?

9 R. Je ne pense pas l'avoir compris à ce niveau-là, mais j'étais  
10 obligé d'obéir à l'ordre et à la discipline. C'était le mouvement  
11 et nous étions obligés de suivre.

12 Q. Est-ce qu'on a dit à la population de Phnom Penh qu'en réalité  
13 elle partait pour toujours, qu'elle ne reviendrait pas à Phnom  
14 Penh - y habiter - durant le régime du Kampuchéa démocratique?

15 R. J'ai entendu cela. L'évacuation devait être temporaire.

16 Q. Est-ce que, au sein des forces et au sein de votre cellule de  
17 propagande et au sein, plus généralement, du Parti communiste,  
18 est-ce qu'il n'y avait pas eu une certaine méfiance qui s'était  
19 développée au fur et à mesure par rapport à la population qui  
20 avait trouvé refuge à Phnom Penh sous la protection des forces de  
21 Lon Nol?

22 Est-ce que, du côté des Khmers rouges, est-ce qu'il y avait une  
23 méfiance vis-à-vis des citoyens en général?

24 [14.32.06]

25 R. On distinguait la situation interne de la situation externe.

80

1 Selon le slogan, il fallait accueillir tout le monde et offrir de  
2 la nourriture à tous. Je ne pouvais pas savoir si les gens  
3 étaient accueillis correctement. Mais personne ne considérait  
4 autrui comme un ennemi à l'époque. Voilà ce que j'ai entendu.

5 Q. Revenons au 17 avril et aux deux jours qui ont suivi. Comment,  
6 concrètement, l'évacuation a été organisée et comment elle s'est  
7 déroulée?

8 R. J'ai déjà dit que les gens avaient été appelés à évacuer la  
9 ville pour mettre la population à l'abri des bombardements  
10 aériens.

11 Deuxièmement, cet appel a été lancé à la demande des gens. Il y  
12 avait, par exemple, des gens qui voulaient rentrer chez eux, à  
13 Kampong Cham, Kampong Thom ou ailleurs.

14 Les gens n'ont pas été forcés à se rendre à un endroit qui leur  
15 était étranger. Ils ont été autorisés à se rendre à l'endroit de  
16 leur choix. Telles sont les instructions qui ont été données.

17 [14.34.26]

18 Q. Quels moyens de déplacement ont été mis à la disposition des  
19 habitants par les forces khmères rouges? Et, en particulier, à la  
20 disposition de certaines personnes vulnérables comme les  
21 personnes âgées, les malades, les femmes enceintes, les enfants?  
22 De quelle façon, au niveau logistique, ces personnes ont été  
23 aidées à rejoindre leur village d'origine?

24 R. D'après ce que j'ai pu observer, les gens ont simplement été  
25 autorisés à se déplacer seuls. Aucun moyen supplémentaire n'a été

81

1 mis à leur disposition.

2 Si les gens rencontraient des soldats, ils recevaient leur aide,  
3 mais, pour l'essentiel, les gens devaient marcher et la situation  
4 était très chaotique.

5 [14.35.54]

6 Q. Vous parlez d'une situation chaotique, mais vous saviez que,  
7 le but ultime, c'était de prendre Phnom Penh. Comment est-ce que  
8 les dirigeants n'ont pas prévu un peu plus d'organisation pour  
9 évacuer la ville alors que c'était la dernière ville à prendre ou  
10 à peu près?

11 R. C'est comme ça que cela fonctionnait. Les gens qui étaient  
12 dans les anciens territoires, ils devaient accueillir les  
13 nouveaux venus. Il y avait un grand afflux, mais il n'y avait pas  
14 toujours assez à manger.

15 Q. C'était le mois d'avril. Tout le monde sait qu'au mois  
16 d'avril, au Cambodge, il fait très chaud, très humide: qu'avaient  
17 prévu les Khmers rouges pour nourrir toutes ces personnes qui  
18 étaient évacuées, pour leur donner à boire, pour les loger, pour  
19 les protéger des moustiques, pour les soigner contre le paludisme  
20 ou la diarrhée le long des routes?

21 Est-ce qu'il y avait quelque chose de prévu pour ces personnes en  
22 plein mois de grande chaleur au Cambodge?

23 [14.37.52]

24 R. Rien de tel n'était prévu.

25 Q. Quant aux personnes qui refusaient d'être évacuées, est-ce

82

1 qu'il y en avait? Et qu'arrivait-il à ces personnes?

2 R. J'ai vu des gens quitter des villes à pied, mais je n'ai  
3 jamais constaté d'hostilité particulière ou de querelles. Les  
4 gens obéissaient aux instructions selon lesquelles ils devaient  
5 quitter la ville.

6 Q. Vous voulez dire que pas une personne à Phnom Penh n'était  
7 contre l'ordre d'évacuer la ville? Et pas une personne n'a essayé  
8 d'y rester même en prenant le risque d'être bombardée? Tout le  
9 monde était d'accord?

10 R. Je crains fort ne pas pouvoir répondre à cette question, car  
11 je ne connais pas pleinement la situation.

12 [14.39.32]

13 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

14 Monsieur le Président, je vais passer à un autre sujet. Comme il  
15 est déjà 2 heures 40, est-ce que c'est le moment de faire une  
16 pause ou bien je continue?

17 Merci.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci.

20 Le moment est venu de suspendre les débats. Les débats  
21 reprendront dans vingt minutes, à 15 heures.

22 Huissier d'audience, veuillez apporter votre assistance au témoin  
23 et à son avocat durant la pause. Veuillez faire en sorte qu'ils  
24 reviennent dans le prétoire pour 15 heures.

25 Suspension des débats.

83

1 (Suspension de l'audience: 14h40)

2 (Reprise de l'audience: 15h00)

3 Veuillez vous asseoir.

4 La séance est ouverte et nous allons redonner la parole au  
5 procureur pour poursuivre son interrogation du témoin.

6 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Alors, deux petites questions par rapport à ce que vous avez dit  
9 avant la pause avant d'aborder un nouveau sujet.

10 Q. Vous avez dit que, concernant les paysans qui habitaient à  
11 Phnom Penh, ils savaient où aller et ils sont partis, ils ont été  
12 évacués vers leurs villages.

13 Mais, concernant les gens qui étaient originaire de Phnom Penh,  
14 que devaient-ils faire alors, ou devaient-ils aller, s'ils ne  
15 savaient pas exactement où aller?

16 M. NY KAN:

17 R. Concernant ce sujet, mes connaissances sont d'ordre général.  
18 Les gens qui se situaient au niveau des bases étaient censés  
19 accueillir des nouveaux venus, qui devaient être traités de  
20 manière égale et qui devaient pouvoir choisir un village sans  
21 discrimination.

22 Q. Monsieur le témoin, vous avez dit être entré à Phnom Penh le  
23 17 avril 75 en provenance du secteur 15, de la Zone spéciale:  
24 combien de temps êtes-vous resté à Phnom Penh après la libération  
25 de Phnom Penh?

84

1 R. Je suis rentré le soir même, je me suis "rendu" à 9 heures du  
2 matin et le soir je suis reparti en moto au secteur 15. Je n'ai  
3 pas passé la nuit à Phnom Penh.

4 Q. Quand vous êtes reparti en moto, le soir, est-ce qu'il y avait  
5 déjà de longues files de personnes qui se dirigeaient vers  
6 Oudong, qui évacuaient déjà la ville?

7 [15.03.54]

8 R. Oui, j'ai vu beaucoup de files de ce genre, la population à  
9 Phnom Penh était très élevée avant sa libération, les gens ont dû  
10 quitter leur domicile et les routes ont été inondées de  
11 personnes.

12 Q. Est-ce que les gens qui étaient sur cette route avaient l'air  
13 heureux de quitter Phnom Penh ou bien est-ce que c'était  
14 difficile pour eux de le faire?

15 R. Les gens qui doivent quitter leur domicile ne sont pas  
16 forcément heureux, mais c'était en temps de guerre et les gens  
17 n'avaient pas le choix, ils devaient partir.

18 Q. J'aimerais maintenant revenir à vos fonctions comme chargé de  
19 propagande et d'endoctrinement, vous avez dit que vous aviez  
20 exercé un certain temps à Siem Reap et qu'ensuite vous avez  
21 exercé la même fonction dans le secteur 15 de la Zone spéciale et  
22 ensuite dans le secteur 32 de la zone Ouest, où vous étiez le  
23 responsable de la propagande.

24 Est-ce qu'on peut dire que vous avez acquis beaucoup d'expérience  
25 dans le domaine de la propagande et de l'endoctrinement des

1 masses?

2 [15.06.15]

3 R. Permettez-moi de préciser que j'étais expérimenté dans la  
4 rédaction de textes en fonction de la demande. Je n'avais aucune  
5 idée quant à la manière dont ces écrits seraient reçus, cela  
6 dépasse ma compréhension.

7 Q. Mais tout à l'heure vous avez parlé du fait que vous deviez  
8 accomplir vos tâches de propagande auprès de la population pour  
9 les convaincre de soutenir le mouvement.

10 J'avais cru comprendre que vous étiez en contact direct avec la  
11 population et non pas seulement à travers des écrits: est-ce que  
12 c'est correct?

13 R. Oui, c'est le cas.

14 En termes de propagande et d'endoctrinement, il existait un lieu  
15 où les gens pouvaient se rassembler, et après les séances,  
16 pendant les pauses, nous faisons connaissance avec ces gens.

17 [15.08.02]

18 Q. Lorsque vous accomplissiez vos tâches, en tant que responsable  
19 pour la propagande, est-ce que vous deviez, durant les sessions,  
20 etc., durant vos contacts avec la population, vous deviez  
21 toujours respecter les principes, les lignes politiques et  
22 stratégiques fondamentales du Parti?

23 R. Il ne s'agissait pas de dire ce qu'on attendait des gens, ce  
24 n'était pas ça la ligne. Les gens étaient censés améliorer la  
25 production et pouvoir compter sur leurs propres moyens.



86

1 Ils devaient aussi faire de l'agriculture pour se nourrir et pour  
2 qu'il y ait des récoltes permettant de nourrir d'autres gens y  
3 compris les soldats. Cela faisait partie de la politique, mais je  
4 ne me souviens pas des détails des lignes stratégiques  
5 politiques.

6 Q. Est-ce que, après 75, vous deviez donc toujours donner des  
7 informations vraies aux masses lors des contacts que vous aviez  
8 avec ces masses? Est-ce que c'est correct de dire cela?

9 [15.10.03]

10 R. Pourriez-vous répéter la question?

11 Q. Dans l'accomplissement de vos fonctions, il était, je pense,  
12 important de ne pas donner de mauvaises informations aux masses  
13 et donc de savoir ce que le Parti attendait que vous disiez aux  
14 masses chaque fois que vous les rencontriez: est-ce que c'est  
15 correct de dire cela?

16 R. Il y avait des gens qui devaient relayer les informations à  
17 d'autres et je devais suivre ces informations, je ne devais rien  
18 y rajouter et je ne devais rien cacher au peuple. Mon rôle était  
19 d'informer correctement les gens.

20 Q. Est-ce qu'il y avait un certain nombre de documents que vous  
21 deviez étudier en tant que membre du Parti, en tant que cadre du  
22 parti, et aussi parce que vous deviez donner un message  
23 particulier aux masses?

24 Et est-ce que vous pouvez nous donner des exemples de documents  
25 que vous aviez à votre disposition comme référence dans le cadre

1 de votre travail dans la propagande?

2 [15.12.20]

3 R. Les documents dont je voudrais vous parler concernaient  
4 surtout la production de denrées alimentaires: comment devenir  
5 autosuffisant et comment pouvoir compter sur ses propres forces?

6 C'est de cela dont je me souviens et c'était l'essentiel des  
7 documents que je devais relayer au gens.

8 Par ailleurs, je devais savoir former les gens à la production, à  
9 l'autosuffisance et à leur maîtrise de soi... et l'indépendance.

10 Je devais bien me préparer avant ces formations, sinon, les gens  
11 n'en "tireraient" pas beaucoup, parce que c'étaient des gens  
12 ordinaire, qui avaient des difficultés à comprendre.

13 Q. Vous étiez tout de même un cadre assez important au sein de la  
14 zone Ouest en tant que chargé de la propagande dans le secteur  
15 32: en tant que cadre, est-ce que vous avez eu connaissance des  
16 statuts du Parti communiste du Kampuchéa?

17 [15.14.18]

18 R. Les statuts du parti étaient publiés en interne et n'étaient  
19 pas disponible en externe. L'on ne citait pas l'ensemble des  
20 statuts du Parti.

21 Les cadres avaient des niveaux différents, j'étais au courant des  
22 statuts, mais j'en avais une connaissance limitée. Je connaissais  
23 ce qui me concernait et eux connaissaient ce qui les  
24 concernaient. Je ne me suis pas occupé des affaires des autres,  
25 surtout, les échelons inférieurs devaient obéir et respecter les

88

1 échelons supérieurs.

2 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

3 Monsieur le Président, je voudrais, avec l'autorisation de la  
4 Chambre, montrer au témoin une version en khmer des statuts du  
5 Parti, qui est le document E3/130 et aussi D366/7.1.187.

6 Je demanderais également qu'on puisse le faire afficher à l'écran  
7 et, quand ce sera fait, je pourrai dire à quelle page exactement.

8 Merci, Monsieur le Président.

9 [15.16.05]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Pourriez-vous répéter les cotes des documents?

12 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Oui, alors, c'est E3/130 ainsi que D366/7.1.187.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Je vous remercie, vous pouvez continuer.

16 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

17 Est-ce que je peux soumettre, alors, le document physiquement par  
18 l'intermédiaire de l'huissier d'audience?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Huissier d'audience, veuillez transmettre le document au témoin.

21 (Présentation d'un document à l'écran)

22 [15.17.15]

23 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

24 Je vais laisser quelques instants à M. le témoin pour regarder ce  
25 document: si le témoin pouvait regarder spécialement les 30

1 articles que comportent ces statuts à partir de la page 00442257  
2 en khmer.

3 Ces 30 articles sont précédés d'une introduction qui concerne les  
4 principes et lignes politiques fondamentales du Parti dans la  
5 nouvelle ère de la révolution socialiste.

6 Q. Monsieur le témoin, est ce que, tout à l'heure, quand vous  
7 avez parlé du fait que vous étiez au courant de l'existence de  
8 ces statuts, qu'ils étaient publiés en interne, et que vous avez  
9 eu accès à certaines parties de ces statuts... est-ce que vous  
10 reconnaissez le document qui vous a été présenté comme  
11 constituant les statuts du Parti?

12 (M. Ny Kan consulte le document)

13 [15.19.32]

14 M. NY KAN:

15 R. Oui, le contenu des statuts, d'après mes souvenirs, lorsque je  
16 faisais des formations, était effectivement celui-ci, il s'agit  
17 bien des statuts du PCK.

18 Néanmoins, je n'en ai fait qu'une lecture très rapide et je ne  
19 comprends pas son contenu au complet.

20 Q. Nous allons, si vous le voulez bien, examiner quelques points  
21 que vous aurez alors le temps de lire plus avant.

22 Il y a tout d'abord, à la page, en khmer: 00442253 jusqu'à 54: il  
23 s'agit là du point 2, qui figure sur cette page; en français:  
24 00292916; et en anglais: 00184024.

25 Il s'agit d'une page où figure le titre "Principes et lignes

1 politiques fondamentales du Parti dans la nouvelle ère de la  
2 révolution socialiste et de construction du socialisme".  
3 Alors, à la fin du point 2, sur cette page, il est dit: "Le Parti  
4 représente l'intérêt de la classe ouvrière et paysanne et  
5 également celui de la nation khmère toute entière". Fin de  
6 citation.

7 S'il n'y avait, selon le Parti, que des ouvriers et des paysans,  
8 quelle place était donnée aux personnes qu'on considérait sous le  
9 régime comme des capitalistes, des bourgeois, des féodaux, des  
10 propriétaires terriens ou des impérialistes? Est-ce que ces  
11 personnes-là pouvaient rentrer dans le Parti?

12 [15.22.50]

13 R. Je voudrais répondre à votre question sur la base de mes  
14 connaissances.

15 Je vois bien que ce texte est celui que nous utilisons pour  
16 former les gens, mais je ne suis pas au courant des autres  
17 aspects ou des aspects que vous avez mentionnés.

18 Dans nos séances de formation, nous parlions des forces  
19 nationales. Nous avons été rejoints, entre autres, par la  
20 monarchie, par le roi, j'en étais satisfait.

21 Donc, je ne comprends pas très bien pourquoi un tel document a  
22 été rédigé de cette manière, je ne comprends pas.

23 Q. D'accord.

24 Alors, sur le point 3, exactement à la même page, je crois dans  
25 toutes les langues, il est dit ceci:

91

1 "Dans ce contexte stratégique, le Parti communiste du Kampuchéa  
2 doit défendre les résultats de la révolution, défendre le pays  
3 correctement ainsi que les travaux de l'édification du pays...  
4 correctement".

5 Donc, c'est à la fin du... c'est au deuxième paragraphe, en dessous  
6 du point 3.

7 Alors, il y a ici deux principes qui ont été énoncés dans les  
8 statuts, défendre la révolution, d'une part, et le pays et  
9 édifier le pays.

10 Alors, tout d'abord, savez-vous contre qui il fallait défendre le  
11 pays et la révolution? Qui constituait une menace pour la  
12 révolution?

13 [15.25.35]

14 R. Je maintiens ce que j'avais compris des principes de base,  
15 c'est à dire s'attaquer aux impérialistes, faire avancer les  
16 conditions de vie de notre peuple et protéger notre souveraineté,  
17 c'est tout ce que j'en avais compris, rien de plus.

18 Q. Est-ce que, alors, s'agissant de cette défense toujours de la  
19 révolution, est-ce qu'il y avait des ennemis extérieurs ou des  
20 ennemis intérieurs également?

21 Parce que, là, vous parlez d'impérialistes, est-ce que c'était  
22 des forces extérieures ou c'était également des forces qui  
23 pouvaient se cacher au sein du Parti et au sein du pays?

24 R. Les forces dont je viens de parler étaient les forces de lutte  
25 qui se sentent unies dans ce combat. Il s'agissait des forces de

1 Lon Nol et des Américains.  
2 C'est tout ce que j'en avais compris, et je ne sais pas ce qui  
3 s'est produit par la suite à part cela.  
4 Q. Alors, on va aller plus loin au point 6, toujours dans... sous  
5 le même titre.  
6 Et, en khmer, c'est la page qui suit: 00442255; en français:  
7 00292917; et en anglais; 00184025.  
8 Donc, c'est le point 6 et c'est le deuxième paragraphe dans ce  
9 point 6 que je vais lire, il est dit ceci:  
10 "Le Parti doit protéger la révolution, au maximum, de toute  
11 action, des stratagèmes des ennemis, de manière directe,  
12 indirecte, ouverte et secrète, visant à détruire le Parti par  
13 tous les moyens. Tous les organes Angkar et les membres du Parti  
14 doivent être bons, propres, purs, en politique, en mentalité et  
15 en commandement, en permanence, à travers leur biographie,  
16 propre, pure, tout le long, continuellement." Fin de citation.  
17 Et, si vous remontez un tout petit peu plus haut dans le premier  
18 paragraphe de ce point 6, il est dit: "Le Parti a été créé  
19 suivant le principe du centralisme démocratique".  
20 Il est dit ensuite: "Le Parti a une discipline sévère, unique".  
21 Et un peu plus loin: "Le Parti lutte absolument contre l'abus de  
22 la discipline Angkar".  
23 [15.29.17]  
24 Alors, première question: est-ce que vous aussi vous parliez de  
25 cette discipline du Parti aux masses lorsque vous les

1 endoctriniez ou lorsque vous essayiez de les convaincre de  
2 soutenir le mouvement révolutionnaire et de soutenir le Parti?  
3 R. S'agissant de cette question, cela a trait aux affaires  
4 internes du Parti et aux affaires concernant les masses  
5 populaires.

6 Comme je l'ai dit, tout d'abord, cela concerne les affaires  
7 internes du Parti. Je n'étais pas autorisé à savoir comment le  
8 Parti était géré, car mon échelon était trop inférieur.  
9 Deuxièmement, il y avait deux façons de traiter les informations:  
10 pour le Parti, en interne, et pour les masses populaires.  
11 À destination des masses populaires, il fallait réécrire ces  
12 propos pour s'assurer que les gens puissent les comprendre. En  
13 relayant ces textes et ces propos aux masses, nous devons faire  
14 très attention de les simplifier pour faciliter leur  
15 compréhension.

16 [15.31.31]

17 Q. Et que disiez-vous alors aux masses concernant la discipline  
18 qui devait être observée? En quoi consistait cette discipline?

19 R. La discipline que nous inculquions auprès des masses  
20 consistait à dire que les gens devaient être ponctuels et  
21 respecter les horaires de travail.

22 Il fallait faire preuve d'économie et il fallait s'efforcer de  
23 produire un excédent. Il fallait donc subvenir à ses propres  
24 besoins, mais aussi produire un surplus qui pouvait être envoyé  
25 au front.



94

1 Q. Est-ce que, au niveau de la moralité, est-ce que les gens  
2 pouvaient faire ce qu'ils voulaient ou bien y avait-il aussi des  
3 directives qui étaient données au niveau des conduites morales  
4 des gens, soit qui étaient membres du Parti, soit des masses?

5 R. Pourriez-vous préciser votre question? Vous parlez de morale,  
6 mais qu'est-ce que vous entendez exactement par là? Je n'ai pas  
7 bien compris la question.

8 [15.33.21]

9 Q. Mais la question était de savoir, dans le cadre de la  
10 discipline qu'il fallait respecter, est-ce qu'il fallait avoir  
11 une bonne conduite morale ou était-il autorisé d'en avoir une qui  
12 pouvait être considérée comme moins bonne?

13 R. Dans ce contexte, la conduite morale voulait que les gens  
14 s'abstiennent de courir les jupons ou de voler les biens  
15 d'autrui.

16 En cas de problème, il fallait faire rapport aux autorités  
17 compétentes. Et, si quelqu'un commettait une faute envers le  
18 peuple, il devait présenter des excuses. Il fallait demander au  
19 peuple l'autorisation d'utiliser, ne fût-ce qu'un piment, on ne  
20 pouvait voler ne fût-ce qu'un piment.

21 À l'époque, il n'y avait pas de billets de banque, il fallait  
22 donc demander au peuple si l'on voulait quelque chose, c'était  
23 cela la conduite morale qui était exigée, mais dans la réalité  
24 cela variait d'une personne à l'autre.

25 [15.35.10]

1 Q. D'accord. Alors, donc, toujours dans le cadre de cette  
2 discipline, est-ce que, par exemple, assister à des réunions de  
3 cellule était obligatoire et notamment les réunions quotidiennes  
4 et les assemblées? Est-ce qu'il était obligatoire pour les  
5 membres d'assister aux réunions de leur cellule?

6 R. En général, les réunions avaient lieu à certains intervalles.  
7 Si quelqu'un était occupé pour une raison particulière, il  
8 n'était pas obligé d'assister à la réunion.

9 Par exemple, si la personne devait s'occuper de son épouse qui  
10 devait accoucher, dans ce cas-là, la personne ne devait pas  
11 assister à la réunion.

12 Concernant l'application de la discipline, je ne peux pas dire si  
13 les gens respectaient la discipline à 100 pour cent.

14 Q. Dans l'extrait que j'ai lu, on parle aussi de "biographie  
15 propre, pure, tout le long, continuellement". Qui était considéré  
16 sous le régime du Kampuchéa démocratique comme ayant une  
17 biographie pure? De quoi parlait-on quand on parlait de  
18 biographie pure?

19 [15.37.20]

20 R. J'ai répondu à cette question en m'appuyant uniquement sur la  
21 façon dont je vois les choses. Je ne suis pas sûr d'être  
22 absolument exact. Mais je pense que lorsqu'on parle de pureté  
23 cela veut dire qu'il ne faut pas avoir commis de faute.  
24 En outre, si l'on recevait des instructions de la part des  
25 supérieurs, il fallait respecter ces instructions et les diffuser

1 auprès des personnes qui nous étaient subordonnées.

2 Et enfin, concernant la gestion des biens, la distribution des  
3 denrées alimentaires et autres denrées à l'intention des masses,  
4 il fallait être efficace et agir de façon adéquate, c'est cela  
5 qu'on entendait par pureté.

6 Q. Est-ce que, quand on parle de biographie pure et propre,  
7 est-ce que cela peut avoir également... est-ce que ça peut vouloir  
8 dire également que la personne vienne d'une certaine classe  
9 sociale, dans le milieu paysan par exemple.

10 Est-ce que cela a à voir avec la pureté de la biographie de  
11 provenir de tel ou tel endroit et d'avoir par exemple des parents  
12 qui seraient paysans?

13 [15.39.15]

14 R. Comme je l'ai dit, une biographie pure, cela voulait dire que  
15 l'on ne devait pas avoir volé: ça, c'était un critère de pureté.  
16 Deuxièmement, il ne fallait pas exploiter autrui ou profiter des  
17 autres ni de leurs biens.

18 Ensuite, il fallait éviter l'abus d'alcool et s'abstenir de toute  
19 conduite immorale.

20 Si quelqu'un avait évité ce genre de faute, cette personne était  
21 considérée comme ayant une biographie pure. Concernant les  
22 masses, il y avait des cellules du Parti qui étaient chargées de  
23 contrôler la biographie des membres.

24 Q. Merci.

25 J'en viens maintenant à deux derniers articles: le premier c'est

1 l'article 1, sous le chapitre 1, "Membres du Parti".

2 Alors, c'est la page en khmer: 00442257; en français: 00292919;

3 et en anglais: 00184027.

4 Je vais vous laisser le temps de trouver le passage qui nous

5 intéresse, il s'agit dans l'article 1 du premier titre, qui

6 s'appelle "Première condition".

7 Donc, l'article 1 a trait aux qualifications d'admission au

8 Parti.

9 Première condition - je vais prendre les points B et C; alors, le

10 point B, le statut dit ceci: "Doit être issu d'une bonne classe,

11 de la classe originelle, et en particulier de la classe ouvrière

12 du Parti, à l'intérieur de laquelle on s'était forcé de

13 s'édifier, au fur et à mesure, au sein du mouvement

14 révolutionnaire, sous la direction du Parti".

15 Donc, j'en viens encore à cette question: qu'est-ce qu'une bonne

16 classe et qu'est-ce que la classe originelle selon le Parti?

17 [15.42.35]

18 R. Encore une fois, je vais répondre en m'appuyant sur la façon

19 dont j'ai compris les choses. Je ne suis pas sûr d'avoir tout

20 compris, surtout pour ce qui concerne cette partie des statuts.

21 Lorsqu'on parle de bonne appartenance de classe, cela veut dire

22 que la classe en question ne doit posséder aucune propriété

23 privé.

24 Deuxièmement, cela veut dire que cette classe doit avoir des

25 antécédents positifs et doit avoir travaillé avec nous.

1 Q. Alors, le point C dit ceci: "Doit posséder une conduite morale  
2 bonne, propre, en politique, et sans rapport aucun avec les  
3 ennemis".

4 Alors, la question est la suivante: est-ce qu'avoir des rapports  
5 avec... Ah, peut-être que je vais trop vite, donc, c'est toujours  
6 sur la même page, c'est le point qui suit, le point C.

7 Donc, est-ce qu'avoir des rapports avec des ennemis pouvait  
8 changer une biographie pure ou une bonne conduite morale en une  
9 biographie impure ou une mauvaise conduite morale?

10 R. Il y avait deux critères pour définir ce qu'était une  
11 biographie pure. Premièrement, il fallait avoir eu des  
12 antécédents positifs.

13 Deuxièmement, il se pouvait qu'une personne donnée ait eu une  
14 biographie douteuse mais ait commencé à bien agir après avoir  
15 rallié le mouvement. Ces gens-là étaient considérés comme ayant  
16 une biographie pure.

17 [15.45.29]

18 Q. D'accord, alors, dernier extrait, c'est dans l'article 2 des  
19 statuts, qui s'appelle "Devoirs du membre du Parti", il y a une  
20 section 2 qui s'appelle "Obligations internes".

21 Et je vais lire le point E, qui se trouve à la page en khmer:

22 00442261; en français: 00292922; et en anglais: 00184032.

23 Donc, c'est le point E, qui parle du secret du Parti, et il est  
24 dit ceci, dans les obligations internes, toujours, point E:

25 "S'efforcer de garder le secret du Parti, absolument, avec une

99

1 vigilance révolutionnaire haute, en permanence."

2 Est-ce que, en tant que membre du Parti et même en tant que cadre  
3 du Parti... vous avait-on formé et vous avait-on expliqué que vous  
4 deviez absolument, vous aviez absolument le devoir de garder le  
5 secret du Parti?

6 R. Le principe du maintien du secret est consacré dans ce statut.  
7 Dans nos contacts avec les masses, nous devons également  
8 respecter ce principe du secret. À cette époque, chacun devait  
9 s'occuper de ses affaires.

10 Nous étions responsables de la propagande et du prosélytisme,  
11 c'était nos fonctions et nous ne pouvions dépasser ce cadre.

12 [15.48.09]

13 Q. Est-ce qu'il n'y a jamais eu, Monsieur le témoin, des  
14 situations où vous avez eu peur en quelque sorte de violer ce  
15 devoir de secret absolu?

16 Est-ce que les membres du Parti avaient cette peur de dire  
17 quelque chose qui ne serait pas en réalité public mais qui  
18 relevait du secret absolu?

19 R. Oui, c'était une situation normale. Nous devons nous occuper  
20 des tâches qui nous avaient été confiées, nous ne pouvions pas  
21 enfreindre la règle du secret et outrepasser notre rôle.

22 Q. Est-ce que ce devoir de secret absolu était tellement fort,  
23 tellement ancré dans la philosophie khmère rouge, que, même  
24 aujourd'hui, c'est encore difficile pour vous de ne pas faire en  
25 sorte de le conserver?

100

1 Est-ce qu'aujourd'hui vous vous sentez encore quelque part lié  
2 par ce secret absolu?

3 R. À ce jour, je n'ai subi aucune pression parce que je me suis  
4 déjà rallié au Gouvernement royal.

5 Je me suis aussi rallié au Parti du peuple cambodgien et donc je  
6 ne ressens plus aucune pression.

7 Je pense donc pouvoir dire que je suis plus libre aujourd'hui.

8 [15.51.00]

9 Q. Je vais maintenant aborder une question concernant les  
10 réunions auxquelles vous avez participé dans la zone Ouest et  
11 d'abord au niveau local, dans le secteur 15, et ensuite le  
12 secteur 32: quelle était votre cellule à vous, sachant que des  
13 réunions de cellule devaient se tenir?

14 Comment s'appelait votre cellule et où était-elle située?

15 R. Les réunions ouvertes avaient lieu à Chamkar DOUNG, comme je  
16 l'ai déjà dit.

17 Quant aux réunions des cellules auxquelles j'ai participé, elles  
18 avaient lieu près de la montagne Chamreh (phon.), le long de la  
19 rivière.

20 Q. Et, votre cellule, est-ce que ça regroupait disons une entité  
21 géographique ou bien c'était la cellule de la propagande et de  
22 l'endoctrinement?

23 [15.52.50]

24 R. La cellule dans laquelle je travaillais n'était pas solidement  
25 établie. Nous venions de sortir de la guerre. Pendant la guerre,

101

1 nous n'avions qu'une petite cabane dont le toit était fait de  
2 branchage.

3 À la fin de la guerre, nous n'avions pas d'assises fermement  
4 établies. Nous avons certes un toit de tôle, mais il n'y avait  
5 aucune pancarte à proximité de la cabane.

6 Q. D'accord.

7 Est-ce que vous avez participé régulièrement à des réunions de  
8 critique et autocritique ou à ce qu'on pourrait appeler des  
9 réunions d'introspection?

10 Et, si oui, à quel niveau avez-vous participé à ce type de  
11 réunions: est-ce que c'était à la cellule ou plus haut que cela?

12 R. Les réunions de critique et d'autocritique avaient lieu au  
13 sein de chaque cellule. Elles étaient organisées pour que les  
14 membres puissent passer en revue leur comportement et déterminer  
15 les choses à améliorer.

16 Au cours des réunions, ceux qui écoutaient faisaient des  
17 commentaires constructifs, et en en tenant compte nous pouvions  
18 nous améliorer. Chacun devait décider de quelle façon tenir  
19 compte des commentaires faits par les autres.

20 [15.55.30]

21 Q. Est-ce que ces réunions faisaient l'objet de comptes-rendus et  
22 est-ce que ces comptes-rendus étaient transmis à l'échelon  
23 immédiatement supérieur?

24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

25 Le début de la réponse était inaudible, malheureusement, pour la



102

1 cabine française.

2 M. NY KAN:

3 R. Le président faisait rapport en disant par exemple: "Tel  
4 membre a dit qu'il ferait mieux dans ce domaine..."

5 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

6 Q. Est-ce que vous pouvez répéter la première partie de votre  
7 réponse? Parce qu'on n'a pas reçu l'interprétation. Donc, ce  
8 qu'on a entendu, c'est que le président de réunion faisait  
9 rapport sur ce que les gens avaient dit lors de la réunion. Mais  
10 est-ce que vous avez dit autre chose que j'ai raté avant cela?

11 [15.56.54]

12 R. Ce que vous avez entendu est exact, le président de la réunion  
13 établissait un compte-rendu de la réunion: y étaient recensés les  
14 points faibles et les points forts des différents membres. Et  
15 l'on pointait également les problèmes qui faisaient entrave aux  
16 résultats obtenus.

17 Les commentaires faits par les autres étaient résumés et le  
18 rapport était communiqué aux autorités supérieures.

19 Q. Est-ce que c'était des réunions, ces réunions de critique et  
20 d'autocritique... est-ce que c'était des réunions qui étaient  
21 parfois redoutées par les participants du fait qu'ils devaient se  
22 faire critiquer par les autres?

23 R. C'était une question de discipline. Si nous étions zélés et  
24 patriotes envers la nation et le peuple, c'était ce que nous  
25 devions faire.

103

1 Dans votre question, vous avez parlé de la peur: en général, les  
2 gens avaient peur. Si les gens avaient des points faibles, ils  
3 étaient inquiets.

4 Un point faible pouvait être signalé, et du coup l'intéressé  
5 avait peur, il était inquiet. C'était plus de l'inquiétude que  
6 réellement de la peur, les gens craignaient avoir commis une  
7 faute.

8 [15.59.11]

9 Q. Est-ce qu'il vous est arrivé, Monsieur le témoin, d'être  
10 inquiet lorsque vous avez travaillé dans la zone Ouest, notamment  
11 du fait des critiques qui étaient émises contre vous à  
12 l'occasion?

13 Est-ce qu'il y a eu des moments particuliers où vous avez eu  
14 cette crainte qui s'est manifestée?

15 R. Je ne suis jamais allé dans la zone Ouest, je suis resté dans  
16 le secteur 15.

17 J'étais inquiet par rapport aux plans que nous devions.. mis en  
18 œuvre, j'avais peur que nous ne puissions pas les appliquer. Je  
19 devais faire en sorte que les gens puissent cultiver du riz et  
20 avoir suffisamment de riz pour nourrir la population.

21 Q. Est-ce que, Monsieur le témoin, vous avez aussi participé à  
22 des réunions de biographies, soit au sein de la cellule ou au  
23 sein du secteur 32?

24 R. Veuillez répéter votre question.

25 [16.01.07]

104

1 Q. Est-ce que vous auriez participé, soit dans la cellule ou au  
2 sein du secteur 15, ou du secteur 32 par la suite, à des réunions  
3 de biographies? C'est-à-dire des réunions où on vous aurait  
4 demandé de rédiger votre biographie à chacun?

5 R. Oui, c'est le cas.

6 En ce qui me concerne, je devais rendre compte aux cellules  
7 concernant mes actions et j'ai effectivement participé à ce genre  
8 de réunion. D'autres personnes rendaient également compte du  
9 contexte historique lors des séances.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, le procureur.

12 Nous arrivons au moment idoine de lever l'audience. Cette  
13 audience reprendra demain matin à 9 heures.

14 Nous continuerons à entendre le témoin Ny Kan et les questions du  
15 procureur.

16 Monsieur Ny Kan, votre déposition n'est pas encore terminée, la  
17 Chambre souhaite continuer à vous entendre demain.

18 L'avocat du témoin Ny Kan est invité à assister à l'audience  
19 demain et les journées suivantes si sa présence est nécessaire.

20 Je demande à l'huissier d'audience d'aider le témoin à travailler  
21 avec... et à recevoir l'aide de la Section d'appui.

22 Le personnel de sécurité, veuillez ramener les accusés au centre  
23 de détention et les raccompagner au prétoire demain à 9 heures.

24 Concernant M. Ieng Sary, s'il souhaite continuer à renoncer à son  
25 droit à être présent et s'il souhaite continuer à assister à

105

1 l'audience depuis sa cellule temporaire, cela pourra se faire  
2 demain à condition que la Chambre reçoive le document écrit, et,  
3 dans ce cas, il sera conduit à la cellule temporaire.

4 L'audience est levée.

5 (Levée de l'audience: 16h04)

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25